



**HAL**  
open science

## Une Peyre d'Abeille : histoire d'une famille de Lussan au xixe siècle

Gabrielle Dupas

► **To cite this version:**

Gabrielle Dupas. Une Peyre d'Abeille : histoire d'une famille de Lussan au xixe siècle. Histoire. 2022.  
dumas-04076515

**HAL Id: dumas-04076515**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04076515>**

Submitted on 20 Apr 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

Gabrielle Dupas

Sous la direction de Stéphane Cosson

Une Peyre d'Abeille   
Histoire d'une famille de Lussan au XIX<sup>e</sup>  
siècle



Diplôme d'université Généalogie et Histoire de la famille

2022



Je soussignée, **Gabrielle Dupas** certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

Je remercie Julie, Lucille, Chloé, Fernanda et Camille pour les bons moments.

Je remercie cette promotion. Nous avons prouvé tous les vendredis et samedis que mettre ensemble des personnes passionnées faisait de bonnes choses.

Je remercie mes colocataires qui m'ont écouté raconter ces histoires de familles.

# Introduction

Bien qu'étant le premier couple, Adam et Ève n'ont jamais été un modèle à reproduire en la matière. Malgré leur mauvaise réputation et leurs déboires, ils ont tout de même réussi à perpétuer leur lignée, contrairement au couple de ce mémoire.

Ce mémoire s'est fait sous les consignes suivantes : prendre un couple marié entre 1833 et 1842, remonter trois générations et en descendre deux à partir du couple originel, tout en faisant les fratries de chaque génération. Il faut bien évidemment se baser sur les actes de naissance, mariage et décès, mais aussi sur au moins : un contrat de mariage, un testament, un recensement de population, le cadastre, une hypothèque, les listes électorales et un matricule militaire. Il doit être aussi fait l'histoire du village dans lequel l'arbre prend racine.

Maintenant que le cadre été installé, il faut se mettre à chercher. Et surtout choisir un couple. Étant trop éloigné des archives où sont conservées les informations de mes ancêtres personnels, il a fallu trouver une famille d'adoption.

Justine Peyre et Antoine Abeille se sont mariés le 11 février 1841 à Lussan<sup>1</sup>. Ceci est le point de départ de ce travail de recherche. Le choix de ce couple s'est fait sur plusieurs critères. Il a tout d'abord fallu être pratique. Pour cela, il a été choisi un village avec assez d'attrait pour que ce mémoire ne ressemble pas à un reportage dans une zone industrielle, tout en ayant un nom facile à écrire de manière répétée. Le petit village de Lussan, dans le Gard, a été l'heureux élu. Il sera le lieu principal de l'action de ce mémoire, même si quelques crochets seront faits, mais rarement à plus de dix kilomètres de là.



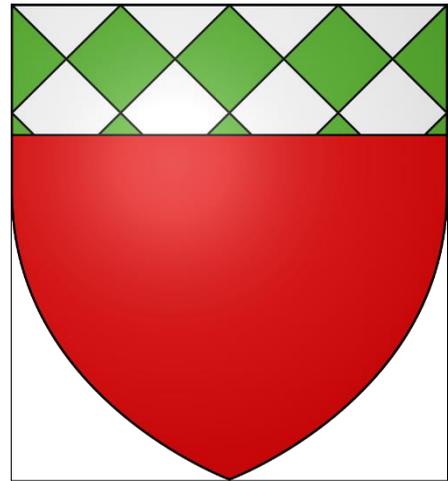
*Illustration 1 : Photo de Lussan au pied de la colline. (Crédit : Mairie de Lussan)*

---

<sup>1</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, 1833-1842, mariage de Justine Peyre et Antoine Abeille, 11/02/1841, 5 E 3253.

Lussan a aujourd'hui tout du petit village authentique et bucolique français<sup>2</sup>. Perché sur un plateau à 300 mètres d'altitude, le village surplombe la vallée qui l'entoure. La zone est habitée depuis le néolithique. Durant la période gallo-romaine, un village est établi en bas du mont, où des vestiges d'un temple ont été retrouvés. Lussan tient même son nom de cette période. La toponymie montrerait que les terres auraient appartenu à un Lucius, où les dérivations du temps et de la langue ont fini par transformer le mot en ce qu'il est aujourd'hui.

La position de Lussan est stratégique d'un point de vue défensif, c'est sûrement cela qui a poussé à la construction du premier château au XIII<sup>e</sup> siècle. Les seigneurs du lieu sont alliés à la famille de Barjac (dont la seigneurie se trouve un peu plus au nord), qui est elle-même dans le cercle d'influence du comte de Toulouse. Aujourd'hui, de cette première construction, il ne reste qu'une partie des remparts. Le château a été dégradé lors d'une révolte à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Il a été réparé puis abandonné. C'est la famille d'Audibert qui reconstruit le château actuel à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Le seigneur de Lussan passe du titre de baron à comte en 1645 par son alliance avec les Montmorency.



*Illustration 2 Armoirie de Lussan. Blason : De gueule au chef losangé d'argent et de sinople.*



*Illustration 3 : Château de Lussan vue depuis les remparts. Photo personnelle.*

Lussan est marqué par la réforme protestante, où une grande partie de sa population se convertit aux idées de Luther et de Calvin. Il est estimé qu'environ 80% de la population participait au nouveau culte. Elle prend donc assez durement la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Mais les villageois se maintiennent dans leur foi et font

<sup>2</sup> Histoire de Lussan fait à partir de : Association « Le Mont Bouquet », *Lussan. Entre Cèze et Uzège*, Nîmes, C. Lacour, 1992 ; Mairie de Lussan, « Histoire de Lussan » : <https://www.mairie-lussan.fr/histoire-de-lussan/> [consulté le 25/05/2022] ; Wikipédia, « Lussan », [https://fr.wikipedia.org/wiki/Lussan\\_\(Gard\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lussan_(Gard)) [consulté le 25/05/2022].

face aux attaques des papistes. Le village est même vu comme terre de mission par les curés et prêtres qui alors font leur possible pour ramener ces hérétiques sous le giron de l'Église. Le village est même impliqué dans la guerre des Cévennes (1702-1704) avec la bataille de Lussan qui eut lieu le 26 octobre 1703. Cantonné à pratiquer leur religion au Désert pendant plusieurs décennies, il semblerait que les protestants dans le village pratiquèrent plus librement leur religion à partir des années 1750, avec la tenue de registre de baptême, mariage et décès par le pasteur du village.

La Révolution française engendra quelques changements dans la vie du village. Le château fût progressivement racheté par la municipalité pour devenir la mairie aujourd'hui.

Durant l'Ancien Régime, le village vivait principalement de la paysannerie et de l'élevage. Lussan connaît une croissance au XIX<sup>e</sup> siècle avec le développement de l'industrie de la soie dans les environs. Des magnaneries et des filatures sont installées dans le village. La population passe de 985 habitants en 1793 à plus de 1300 en 1851. Le petite richesse du village décline avec l'ouverture des frontières à la production de la soie lors du Second Empire. Le village perd en population avec la faillite de l'industrie locale. L'exode rural touche Lussan, où la vie agricole n'est plus aussi rentable que ce qu'elle était auparavant. Au cours des années 1960, il y a moins de 300 lussanois. Aujourd'hui, les chiffres reprennent tout doucement de la hauteur pour atteindre environ 500 habitants. Le développement de la commune aujourd'hui s'est organisé autour de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme. Depuis 2016, Lussan est classé parmi « Les Plus Beaux Villages de France ».

Maintenant que le village a été choisi, il faut se pencher sur le cas des mariés. Parmi tous les couples mariés entre 1833 et 1842, il a fallu ensuite faire une sélection. Plusieurs avaient une histoire assez intéressante pour être exploitée dans ce mémoire. Par exemple, l'instituteur du village, Pierre Chazel, se marie avec Henriette Cempié le 2 mars 1840<sup>3</sup>, alors que cette dernière n'a pas l'autorisation de ses parents. Il aurait pu être bien de travailler sur ce couple qui brise les conventions familiales, mais il n'a pas été sélectionné. Justine Peyre et Antoine Abeille ont été choisis pour un mélange de raisons mêlant d'intérêt historique et à la fois tout à fait personnelles. Antoine Abeille était boulanger et Marie Heckell, la mère de la mariée, sage-femme, offrant la possibilité de traiter d'autre chose que le monde agricole qui est encore très présent en ce début de XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin, l'argument qui a fini de nous décider est que je partage la même date de naissance qu'Antoine Abeille, à 179 ans près.

Donc contrairement à ce que chante Maxime Le Forestier, j'ai pu choisir ma famille ... sur laquelle j'ai travaillé.

Précisément 184 personnes ont été retrouvées dans l'arbre généalogique créé par l'union de ces deux personnes.

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, mariage de Pierre Chazel et Henriette Cempié, 02/03/1840.

La recherche s'est organisée de manière cognatique, car les archives étaient assez fournies pour pouvoir fouiller toutes les branches de la famille. Nous nous sommes d'abord orientés vers les ascendants, dans le but d'avoir une assez grande connaissance de la famille, pour pouvoir travailler facilement sur les descendants par la suite en connaissant tous les noms présents dans l'arbre.

Il a été possible de remonter jusqu'à la quatrième génération pour certaines parties de la famille, mais il était difficile de faire plus. La faute retombe sur les archives paroissiales de Lussan qui ne remontent pas avant 1675 et sont des registres paroissiaux catholiques jusqu'aux années 1740, ce qui ne nous est pas toujours utile pour notre famille. La seule branche qui a connu un traitement de faveur est la branche Abeille, qui a pu être remontée jusqu'à la sixième génération. cela grâce aux archives notariales. Mais il a été impossible de retrouver la septième génération pour deux raisons. Tout d'abord, il est difficile de naviguer sans connaître le nom des ascendants recherchés, les minutes notariales n'offrant qu'une vision parcellaire de la famille. Ensuite, le nom Abeille disparaît subitement des archives notariales dans la décennie 1680. Au vu de la propension de cette famille à rendre visite à leur notaire, il est paru alors étrange de voir leur nom absent. Il est possible que la famille n'utilisât alors pas le notaire de Lussan, dans ce cas-là, il est impossible de la retrouver (à moins de faire tout le registre de minutes aux alentours, ce que la durée de ce mémoire ne permet pas). L'autre hypothèse est liée au contexte historique. La famille Abeille est protestante, or il est mauvais d'être protestant en cette fin de XVII<sup>e</sup> siècle.

L'appartenance religieuse de la famille Abeille, ainsi qu'une grande partie de cet arbre, sauf exception, à la religion protestante après 1685 a été un obstacle dans la recherche. Même si à partir de l'édit de Fontainebleau, les protestants voient leur culte interdit et sont obligés de se convertir, la pratique ne disparaît pas pour autant. C'est alors le Désert. Pour ce qui concerne le village de Lussan, les registres protestants apparaissent dans les années 1750 où le pasteur reprend l'enregistrement des actes de la vie de ses coreligionnaires. Les débuts sont timides et les archives sont très lacunaires entre 1740 et 1760. Dans les années suivantes, il peut être considéré que les lacunes sont plutôt des exceptions et la tenue des registres est plutôt correcte. S'il manque un acte, cela relève alors plutôt de la malchance. Heureusement pour moi, c'est à partir de cette date que se trouve généralement la troisième génération de cet arbre.

Cela n'empêche pas certains manques auxquels nous avons dû faire face pendant les recherches. Certaines années semblent être absentes. Au vu de la situation politique, il est tout à fait envisageable que le pasteur n'ait pas toujours pu faire son travail correctement ou que ses fidèles ont pu se présenter à lui pour faire baptiser leur enfant ou faire enterrer un de leur proche.

Avant cela, seuls les registres catholiques existaient. Lorsque l'on sait qu'une grande majorité du village est protestant, il paraît évident que tous n'ont pas respecté leur religion

d'appartenance pour certains actes. Malheureusement, il arrive aussi que d'autres soient réticent à pratiquer une religion qui les opprime, créant des manques et des absences d'acte dans cet arbre.

Toutefois, il faut nous considérer comme chanceux, car tous les villages n'ont pas des archives protestantes. Avec l'exploitation conjointe des archives des catholiques et des réformés, il a été possible de construire cette histoire familiale sans trop de lacunes, même si cela reste inévitable au vu du contexte historique.

Une fois la barrière de la Révolution française passée, il a tout de suite été plus simple de rassembler tout le monde. Encore plus quand les Abeille sont les premiers à apparaître dans l'ordre alphabétique des différentes tables consultées. Pourtant les choses auraient bien pu s'arrêter plus tôt que prévu. Comme il sera présenté par la suite, la lignée a bien failli s'éteindre et elle n'a tenu qu'à la survie d'une fille alors que la famille s'effondrait à cause des affres de la vie.

C'est un arbre généalogique sans impléxe flagrant. Même si des noms reviennent plusieurs fois dans l'arbre et à différents endroits, aucun lien proche n'a été détecté. Cela est surtout dû à une forte homonymie dans les environs du village.

Même si les archives ne nous donnent que très peu d'informations sur les personnes, les couples, les familles que nous étudions, nous les suivons dans les grandes étapes de la vie, et les grandes étapes de l'Histoire aussi. Cet arbre commence dans les temps sombres du protestantisme, quand celui-ci est poursuivi, chassé dans une ambition d'annihilation. Mais il se poursuit aussi au moment du relâchement autour de cette politique d'abolition, jusqu'à retrouver une vie religieuse presque identique à leur cousin les papistes dans les années 1780. Et puis c'est le grand événement de l'époque moderne, qui marque la fin de cette ère : la Révolution française.

Et même si la Bastille et les Tuileries sont loin de Lussan, Pierre Abeille, Marie Chazel, Louis Peyre ou encore Rachel Prade n'ont pas pu ignorer ce qu'il se passait dans leur pays, car pour une fois depuis longtemps, les changements ont eu lieu tout de suite et dans tout le territoire français. Les registres d'état civil, les mariages à la mairie, la conscription et les tirages au sort des jeunes militaires ainsi que les élections apparaissent.

Ils ont aussi connu les changements de régimes politiques qui ont lieu tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle : la Restauration, les Cent Jours, la monarchie de Juillet, la Deuxième République, le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, le Second Empire et la Troisième République.

Il est parfois difficile d'imaginer ces personnes, dans leurs champs, qui semblent si loin du pouvoir centralisé à Paris et des événements qui se passent dans la capitale et aux frontières. On pourrait les croire épargnés par les grands événements. Il est possible que ce soit vrai, et qu'au final les grandes choses qui se passent là-haut, au Nord, ne sont que peu de chose pour ceux qui sont sous le soleil du Sud. Mais l'histoire finit toujours par rattraper et frapper. Car la Première Guerre mondiale n'a épargné personne et certainement pas Simon Gaston Jullian et Abel Jullian, les derniers rameaux de cet arbre.

L'histoire ne se voit pas nécessairement dans les documents que nous avons trouvés. Parfois il est possible de l'apercevoir dans les changements de législations qui impactent les actes, mais comment savoir ce qu'a pensé Simon Abeille lorsque Napoléon est revenu de l'île d'Elbe ou si Antoine Abeille aurait bien aimé être à Paris pendant la Révolution de février. Il nous est impossible de le dire.

Mais nous savons exactement combien les parents de Françoise Saussine ont donné à leur fille pour son mariage avec Pierre Abeille. Ou encore à quel rythme Simon Jullian et ses enfants ont emménagés et déménagés d'Anduze grâce à leur présence sur les listes électorales.

Par ce mémoire, nous essaierons de présenter et de comprendre ces familles qui ont toutes été réunies dans cet arbre par l'union de Justine Peyre et Antoine Abeille. Quel était leur niveau de vie ? Était-ce des familles conventionnelles ou non ? Quelles étaient leurs logiques de fonctionnements et des stratégies mises en place ?

Contrairement à la sage Star Wars où il est de convention de regarder la trilogie originelle avant les préquels, toutefois, il était mieux ici de connaître les origines de chacun pour comprendre le contexte général dans lequel le mariage d'Antoine et Justine a eu lieu. Une fois que le tableau de leur origine sera fait, il sera possible d'étudier ce couple central dans ce travail. Viendra alors le temps pour les nouvelles générations de prendre place, dans ce monde nouveaux qu'est la démocratie et la république.

# Chapitre 1. La ruche, ascendance d'Antoine Abeille

Dans ce chapitre nous allons étudier, décortiquer et analyser l'ascendance d'Antoine Abeille. Elle aurait pu être une branche sans grande histoire remarquable à traiter, jusqu'à la découverte d'un contrat de mariage qui mis en lumière tout un aspect de la famille qui n'est apparu que tardivement dans la recherche. Sa lecture bouleversa toute la conception que nous avons de cette famille avec la mention : « les nouveaux mariés eux vivant commun pot et feu »<sup>4</sup>. La famille Abeille est une famille-souche.

## I. Une famille-souche

La famille-souche est un concept mis en avant au XIX<sup>e</sup> siècle par des auteurs réactionnaires aux idées révolutionnaires qui se sont ancrées dans ce siècle de bouleversements. Ils mettent en avant un mode d'organisation d'Ancien Régime espérant un retour aux anciennes traditions<sup>5</sup>. La famille-souche s'organise autour et dans une maison. Les parents choisissent un héritier universel qui vivra avec eux jusqu'à leur mort et récupéra tous leurs biens<sup>6</sup>. Le but de cette organisation était d'éviter la division du patrimoine<sup>7</sup>. L'héritier peut aussi bien être un garçon qu'une fille, et n'est pas toujours l'aîné de la famille. Celui-ci était désigné par un document notarié, soit un testament avec la mention « héritier général et universel », soit par lors d'un contrat de mariage de celui-ci avec la mention « pot et feu ».

Dans le cas de la famille Abeille, nous allons tout d'abord voir la mise en place de ce mode d'organisation, notamment dans une branche cadette. Ensuite, grâce aux différents testaments et contrats de mariage qui ont été faits, nous observerons le mode de transmission et le patrimoine transmis à chaque génération. Enfin, bien que la famille-souche soit un mode d'organisation qui se perpétue souvent sur plusieurs siècles, il arrive qu'une génération décide de ne pas prolonger ce système inégalitaire pour leurs enfants, c'est que qu'ont fait Jeanne Gardies et Pierre Abeille. Nous étudierons donc la fin d'une famille-souche, sans pour autant que cela signifie la mort de la famille.

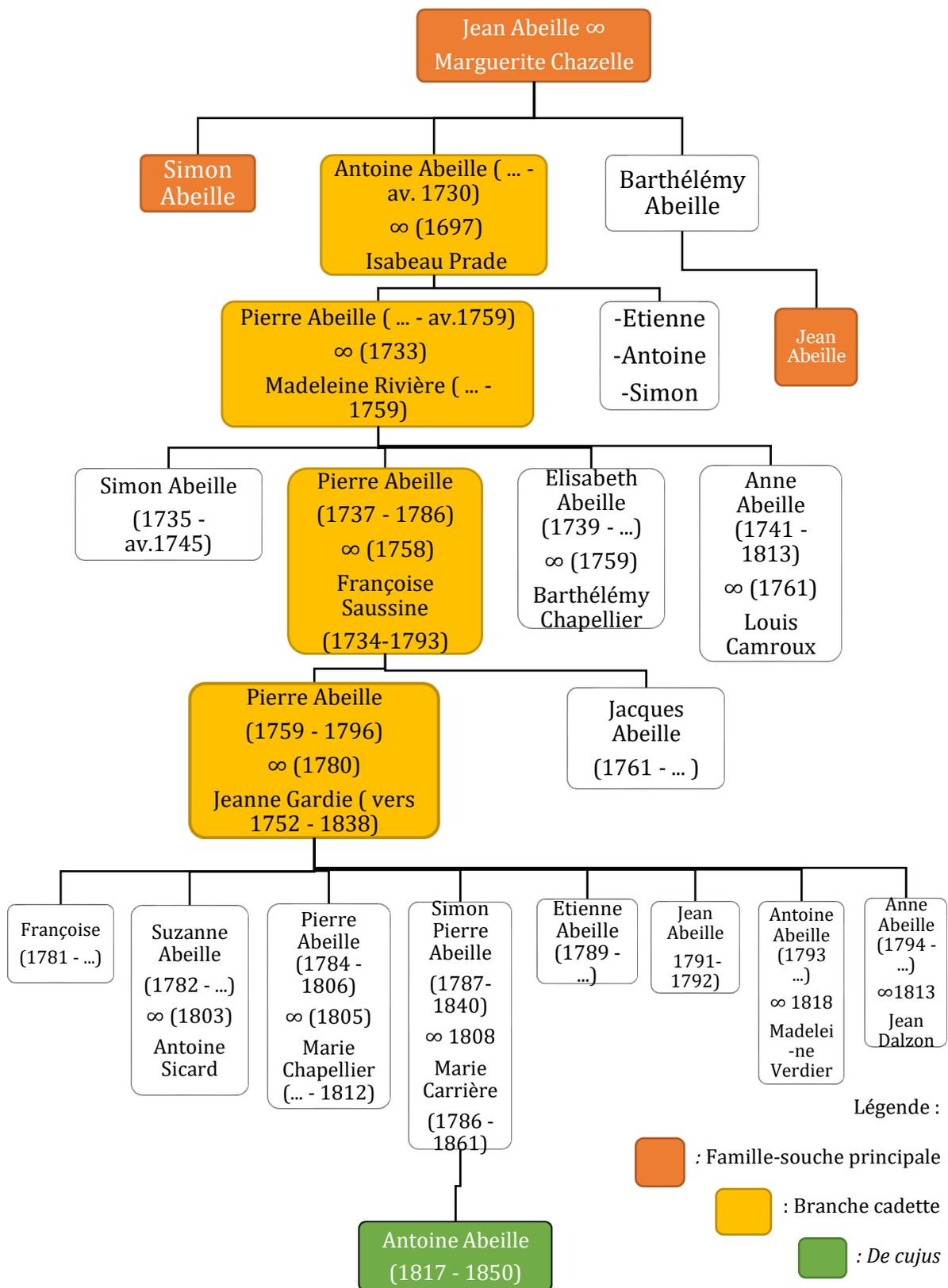
---

<sup>4</sup> A.G. Gard, Minutes notariales de maitre Jean Antoine Polge, Saint-Jean-de-Valériscle, 08/04/1780, 2 E 51/722.

<sup>5</sup> ARMENGAUD André, *La famille et l'enfant en France et en Angleterre du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup>. Aspect démographique*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1975, p.18.

<sup>6</sup> BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La population française à l'époque moderne. Démographie et comportements*, Paris, Belin, 2008, p.261.

<sup>7</sup> ARMENGAUD André, *La famille et l'enfant ... op.cit.*, p.17.



Arbre 1 : Filiation ascendante d'Antoine Abeille et dévolution de la famille-souche<sup>8</sup>

<sup>8</sup> Pour une raison de place, seul les années sont indiquées dans cet arbre.

## A. L'origine de la maison-souche

Pour nous, le point de départ de cette famille souche est Jean Abeille et son épouse Marguerite Chazelle. Comme expliqué précédemment, il est difficile de réunir des informations sur ce couple. La faute est aux registres paroissiaux absents et leur disparition des minutes notariales. Cependant, il est possible de retrouver la présence de personnes se nommant Abeille au début du XVII<sup>e</sup> siècle dans les compoix du village prouvant une installation ancienne du patronyme dans le village<sup>9</sup>.

Jean Abeille et Marguerite Chazelle apparaissent par leur testament conjoint fait le 1<sup>er</sup> novembre 1696 chez Simon Guiraud<sup>10</sup>. Ils lèguent à leurs fils Antoine et Barthélémy 30 livres et toutes les acquisitions de leur père. Leur sœur Simonne reçoit une dot de 100 livres. Et leur aîné Simon devient leur héritier général et universel.

Simon Abeille hérite de la maison de ses parents et des biens de sa mère. Nous ne connaissons pas ce que représente de manière pécuniaire cet héritage, ni ce que représente tous les biens acquis par son père qui reviennent à ses frères. Il est un peu plus facile d'évaluer le patrimoine de Simon lorsque celui-ci fait son propre testament le 8 décembre 1730 chez maître Simon Guiraud<sup>11</sup>. Il est déclaré indisposé mais toujours sein d'esprit par le notaire. Il est qualifié de cardeur, c'est-à-dire qu'il travaille la laine, ou autres fibres textiles<sup>12</sup>. Il lègue à Simon, Etienne et Antoine, ses neveux, enfants d'Antoine, 30 livres chacun, payable à leur mariage. Anne et Marie, les filles de Barthélémy recevront 150 livres chacune à leur 25 ans ou leur mariage. Enfin, il désigne Jean, fils de Barthélémy, comme son héritier général universel, avec la requête qu'il permette à Marie Chapelier, l'épouse de Simon, de vivre de manière convenable.

Nous pouvons donc faire une estimation de son patrimoine. Il lègue 390 livres directement à ses neveux et nièces et tout le reste à Jean. Cela commence à représenter un petit patrimoine pour l'époque, offrant un niveau de vie un peu supérieur à la moyenne, en sachant qu'une partie reste pour Jean<sup>13</sup>. Il est possible d'estimer qu'il a lui-même reçu un héritage de la même de la part de ses parents. Il a sûrement fait fructifier une partie au cours de sa vie. Cela permet de comprendre que la famille Abeille peut offrir un héritage assurant un niveau de vie à ses enfants.

Or, Simon n'est pas l'ancêtre d'Antoine Abeille de notre couple originel, qui est un arrière-grand-oncle. C'est pour cette raison aussi que nous n'avons pas non plus remonté au-delà. Antoine Abeille descend d'Antoine Abeille, le frère de Simon, et d'Isabeau Prade. Pourtant, il descend d'une

---

<sup>9</sup> A.D. Gard, Compoix de Lussan, E dépôt CC 2.

<sup>10</sup> A.D. Gard, Minutes notariales de maître Simon Guiraud, testament de Jean Abeille et Marguerite Chazelle 01/11/1696, 2 E 70/119.

<sup>11</sup> *Ibid.*, testament de Simon Abeille 08/12/1730, 2 E 70/130.

<sup>12</sup> CNRLT, article « Cardeur », <https://www.cnrtl.fr/definition/cardeur> [consulté le 16/04/2022]

<sup>13</sup> Le revenu moyen d'un manouvrier et ouvrier non qualifié était entre 100 et 300 livres par an au XVIII<sup>e</sup> siècle, représentant la majorité de la population. Dans Jean SGARD, « L'échelle des revenus », *Dix-huitième Siècle. Au tournant des Lumières : 1780-1820*, n°14, 1932, p.425-433.

famille souche aussi. C'est parce que ses ancêtres ont créé une famille-souche en tant que branche cadette. Ce n'est donc pas une création *ex nihilo*. Il est exclu la possibilité qu'Isabeau Prade soit l'héritière de sa famille-souche, car elle vient du mas de Prade, comme indiqué dans son contrat de mariage<sup>14</sup>, et tous les actes des registres paroissiaux de sa descendance localise sa famille au lieu de Vendras. Si elle avait été l'héritière universelle de ses parents, sa descendance aurait été retrouvée au lieu de Prade.

Penchons-nous donc sur la création de cette branche cadette. Antoine Abeille et Isabeau Prade se marient dans l'année 1697. Seul leur contrat de mariage a pu être retrouvé et celui-ci date du 18 février 1697<sup>15</sup>. Antoine est désigné comme laboureur, ce qui le distingue de son frère aîné qui est cardeur comme nous l'avons expliqué précédemment. Cela signifie qu'il a un train de labour, au moins composé d'un animal de trait et d'une charrue, lui permettant de travailler des terres sans être dépendant d'autres paysans. Il possède donc les moyens d'entretenir son matériel et son cheptel vif. Le tout lui donne une position assez importante dans le monde agricole et dans la communauté.

Dans le contrat de mariage, Jean Abeille confirme la transmission de ses biens à son fils, comme dans son testament, et sa mère apporte 30 livres pour l'installation du couple. Isabeau apporte en propre 76 livres et son père la dote de 350 livres.

Encore une fois, nous ne savons pas à quoi correspondent concrètement les biens de Jean Abeille : Est-ce que ce sont des terres ? Des outils ? Quelques bricoles ? Tout du moins par la dot d'Isabeau, il peut être estimé que le couple se trouve dans une situation lui permettant de vivre convenablement. À ce stade, il est impossible de déterminer s'ils ont décidé de fonder une famille-souche ou non.

Leur union aboutit à la naissance de quatre garçons : Pierre, Etienne, Simon et Antoine, dont l'ordre n'a pas pu être clairement déterminé. Seul l'acte de naissance d'Antoine a été retrouvé dans les registres catholiques avec une naissance déclaré au 7 novembre 1703<sup>16</sup>. Il est important de souligner cette inscription au baptême par un prêtre et non un pasteur. C'est une occurrence qui revient plusieurs fois dans cette histoire familiale et qui sera étudiée plus tard dans ce mémoire. Cet acte de baptême montre surtout qu'il est peu probable qu'Antoine soit l'aîné de la famille, étant né assez tardivement après le mariage de ses parents.

La mise en place de la famille-souche intervient après le décès d'Antoine Abeille père que l'on peut situer avant 1730, puisque Simon Abeille, lorsqu'il teste en 1730, parle de « feu

---

<sup>14</sup> A.D. Gard, Minutes notariales de maitre Simon Guiraud, contrat de mariage d'Isabeau Prade et Antoine Abeille, 18/02/1697, 2 E 70/112.

<sup>15</sup> A.D. Gard, Minutes notariales de maitre Simon Guiraud, contrat de mariage, 18/02/1697.

<sup>16</sup> A.D. Gard, Registre paroissial catholique, Lussan (1703-1755), GG3.

Antoine »<sup>17</sup>. C'est encore une fois par testament que la transmission est déclarée. Isabeau Prade, décrite comme malade, transmet ses dernières volontés ainsi après avoir recommandé son âme à Dieu et fait un don aux pauvres de Lussan :

« Item a donné et légué à Simon Abeille, cardeur, son fils, la somme de soixante livres et à Estienne Abeille un autre sien fils la somme de septante livres, à eux payable lors qu'ils seront d'âge compétant. Et sachant lad[ite] testatrice estre informée qu'Anthoine Abeille son autre fils est sorty du royaume, l'arrivée duquel est incertaine. Néanmoins s'il revient et qu'il soit soubz l'obéissance du roy lad[ite] testatrice luy donne pour légat la somme de vingt uns livres, mais s'il ne revient il ne prétendra point que lessud[it] légat luy soit payé par son héritier bas nommé. [...] Lad[ite] Prade testatrice a fait instituer et de sa propre bouche, nommé son héritier général et universel savoir est Pierre Abeille son filz ayné pour faire jouir, uzer et disposer de son entier héritage à tous ses plessirs et volontés tant en la vie que la mort »<sup>18</sup>.

Il paraît peut-être évident de notifier que le testament est inégalitaire, c'est le but même de cet acte. Isabeau Prade désigne la personne qui va hériter de tous ses biens en faisant une réserve pour ses autres fils. Mais il est en plus inégalitaire entre ses cadets ne laissant à Antoine que 21 livres, sous condition qu'il revienne dans le royaume, alors qu'Etienne reçoit 70 livres.

La famille-souche est officiellement mise en place. Pierre Abeille hérite de tous les biens de ses parents, sans les 151 livres qui reviennent à ses frères. Il est ainsi protégé de certaines difficultés de la vie. Il est assuré d'avoir un toit au-dessus de sa tête et un foyer pour élever sa famille. Il faut noter qu'il n'était pas inscrit dans le testament de son oncle Simon, il ne pourra donc pas hériter des 30 livres comme ses frères. Il était possible que son oncle sût déjà qu'il allait être l'héritier universel de ses parents.

Si encore une fois il est impossible de pouvoir estimer le patrimoine dont Pierre hérite, d'après l'héritage que reçoivent ses frères, nous pouvons émettre l'hypothèse que la situation financière de ses parents est peut-être un peu moins bonne qu'à l'installation du couple.

Il est à remarquer que cette branche familiale ne met pas en place de surnom pour se distinguer de la famille « mère », comme cela est fait habituellement pour les maisons cadettes. À aucun moment dans les actes il n'y a de signe de distinction avec les autres familles Abeille qui vivent à Lussan. Cela a d'ailleurs posé quelques problèmes pour distinguer les différents membres de la famille.

Il semblerait que ce testament et le décès de sa mère soit l'élément déclencheur pour que Pierre passe à l'étape suivante de sa vie : son mariage.

---

<sup>17</sup> A.D. Gard, Minutes notariales de maitre Simon Guiraud, testament de Simon Abeille 08/12/1730, 2 E 70/130.

<sup>18</sup> *Ibid.*, testament d'Isabeau Prade, 12/12/1732, 2 E 70/130.

## B. La transmission de la famille-souche

Pratiquement un an jour pour jour après le testament de sa mère, Pierre Abeille se trouve lui aussi devant le notaire familial pour faire son contrat de mariage, le 26 décembre 1733<sup>19</sup>. Ce délai ne doit pas être ignoré. Pierre, qui est désigné comme l'aîné de la fratrie a dû naître dans les deux ans qui ont suivi le mariage de ses parents, donc au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il doit avoir environ 33 ans quand il se marie. Il se trouve bien au-dessus de l'âge moyen au mariage qui est aux alentours de 27 ans<sup>20</sup>. Nous nous trouvons ici clairement dans une logique d'attente de l'héritage et sa sécurisation pour se marier. L'attente du testament de sa mère a sûrement aussi joué un rôle dans le choix de son épouse.

Il ne se marie pas avec n'importe qui, puisqu'il se marie avec Madeleine Rivière. Ce n'est pas une célébrité dans la région, ni la fille d'un noble, mais leur union n'est pas dénuée de sens. Elle est la fille de Pierre Rivière et de Jacquette Saussine, originaire de Bouquet et habitants actuellement à Uzès. Encore une fois, toujours pas une famille notable en elle-même. Nous avons réussi à découvrir que la famille Rivière est une famille-souche elle aussi, et Madeleine est une cadette. C'est son frère Pierre qui est l'héritier universel, comme l'indique le testament de sa mère<sup>21</sup>. Leur mariage est donc une alliance entre deux familles-souches, ce qui est une stratégie matrimoniale assez classique. Cela explique donc l'attente de Pierre Abeille pour se marier. Une fois son héritage sécurisé il pouvait ainsi se marier avec une femme affiliée à une maison aussi.

Tout de suite, ce qu'on peut remarquer dans ce contrat, c'est le métier de Pierre Abeille qui est désigné comme travailleur à la journée<sup>22</sup>. Il n'est pas laboureur comme son père, mais seulement journalier, confirmant la théorie que nous avons émises selon laquelle cette branche de la famille aurait eu quelques revers de fortune, l'obligeant à connaître une dégradation de son niveau de vie.

Dans ce contrat de mariage, il n'est pas annoncé ce que Pierre apporte dans cette union. Par contre, son oncle Simon, héritier général de la branche initiale, prend le rôle de figure paternelle, remplaçant son père décédé. Par une donation entre vifs, il lui cède deux coins de terre d'une valeur de 25 livres, de contenance d'environ 8 boisseaux chacun. Du côté de la fiancée, sa mère donne 40 livres et son père 20 livres, recevables à leur décès. C'est Madeleine qui apporte en propre la plus grande partie de l'argent avec 320 livres, argent qu'elle a gagné en travaillant d'après ce qui est inscrit dans le contrat.

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, contrat de mariage de Pierre Abeille et Madeleine Rivière, 26/12/1733, 2 E 70/130.

<sup>20</sup> BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La population française ... op.cit.*, p.139.

<sup>21</sup> A.D. Gard, Minutes notariales de Maître Simon Guiraud, testament de Jacquette Saussine, 23/077/1733, 2 E 70/130.

<sup>22</sup> *Ibid.*, contrat de mariage de Pierre Abeille et Madeleine Rivière, 26/12/1733, 2 E 70/130.

De leur mariage, ils ont eu quatre enfants : Simon (1735 – av.1745), Pierre (1737-1786), Elisabeth (1739 - ...) et Anne (1741-1813). Ils sont tous nés au lieu de Vendras, hameau à quelques kilomètres de Lussan, et déclarés au registre catholique de Lussan<sup>23</sup>. Seul Simon n'a pas survécu à sa petite enfance.

L'étape suivante connue de leur vie est le testament de Pierre Abeille en 1745, et qu'il modifie en 1746. Il teste une première fois en 1745 car « il se trouve indisposé de sa personne toutefois de bon entendement et de bonne mémoire »<sup>24</sup>. La justification reste la même lors de son second testament. Cette fois-ci il est désigné comme « travailleur de la terre » et non plus comme « travailleur à la journée », sans que l'on sache très bien si son statut a évolué ou non.

Il prévoit tout d'abord de léguer 300 livres à chacune de ses filles à leur 25 ans ou au moment de leurs mariages respectifs. C'est la seule mesure qui change entre les deux testaments, car leur dot est réduite à 200 livres en 1746. Cela reste toutefois une très belle somme d'argent, signifiant qu'en 1745, Pierre Abeille avait à disposition 600 livres à offrir à ses filles, ce qui est une somme considérable à l'époque. Le patrimoine de la famille devait donc être assez important pour offrir de tel dots tout en s'assurant que son fils héritier conserve un pécule nécessaire pour son train de vie.

Ensuite, il fait une mention un peu particulière. Ses enfants étant encore mineurs au moment de son testament, il désigne son frère Simon comme héritier général et universel, jusqu'à ce son fils Pierre atteigne l'âge compétant ou se marie. L'oncle devient garant des biens de son neveu jusqu'à ce que celui-ci puisse prendre en main son héritage. Il est rajouté que si Pierre fils venait à décéder avant de pouvoir recevoir son héritage, celui-ci retombait en part égale entre Elisabeth et Anne. Pierre fils est donc l'héritier général et universel de son père, la transmission de la famille est prête et sécurisée.

Pierre Abeille prévoit une autre stipulation dans son testament, dévoilant un peu plus le fonctionnement de leur famille-souche. Etienne Abeille a la place d'oncle dans la maison, pas seulement dans le sens lignager, mais c'est aussi son statut. Il est l'oncle qui est resté célibataire et qui s'est mis au service de son frère. Et cela se voit par la façon dont il rédige son testament.

« Aud[it] Etienne Abeille de se resevoir sa nourriture et entretien dans la maison dud[it] testateur, et outre ce une somme de cent livres à prendre sur les plus clairs effects de l'héritage dud[it] Pierre Abeille pour par led[it] Etienne Abeille faire et disposer à ses plaisirs et volontés tant en la vie qu'en la mort, [...] entretenant sa vie durant pour les bons et agréables services rendus par led[it] Estienne Abeille aud[it] Pierre Abeille testateur »<sup>25</sup>.

---

<sup>23</sup> A.D. Gard, Registre paroissial de Lussan (1732-1752), GG 6.

<sup>24</sup> A.D. Gard, minutes notariales de maitre Simon Guiraud, testament de Pierre Abeille, 29/01/1745, 2 E 70/132.

<sup>25</sup> *Idem*.

Etienne Abeille se voit donc récompensé pour ses loyaux services envers son frère et sa famille. Il bénéficie ainsi d'une protection quand Pierre mourra en ayant l'assurance de pouvoir continuer à vivre dans cette maison.

Au total, dans son dernier testament, Pierre Abeille fait un legs 500 livres pour les différents membres de sa famille, ce qui est une somme assez impressionnante. Nous pouvons alors supposer que la situation de la famille se soit améliorée avec le temps. Mais cela ne correspond pas à la désignation de « travailleur de la terre ».

L'étape suivante dans l'histoire familiale est le mariage de Pierre Abeille fils. Il se marie le 21 novembre 1758 avec Françoise Saussine, acte qui est déclaré dans les registres protestants de la ville de Lussan<sup>26</sup>. Françoise Saussine est née le 8 mars 1734 à Bouquet, village à dix kilomètres de Lussan, fille légitime de Jacques Saussine et Clairemonde Bouet<sup>27</sup>. L'acte de mariage dans le registre est en lui-même assez succinct, puisque la filiation de Pierre n'est pas faite et les témoins ne sont pas mentionnés. Il nous faut donc se reporter encore une fois sur leur contrat de mariage. Celui-ci est fait encore une fois chez maître Simon Guiraud à Lussan le 13 octobre 1758<sup>28</sup>. Il nous informe que Pierre Abeille père est décédé, sans que nous ayons pu retrouver l'acte nous donnant une date précise. Néanmoins, cela nous laisse savoir que le testament que nous venons d'analyser a été appliqué.

Cette fois-ci, contrairement à son père, Pierre se marie jeune, car c'est le seul moyen pour lui d'accéder à son héritage. La mort prématurée de son père lui permet d'accéder à son indépendance beaucoup plus rapidement. Et le contrat a quelques particularités qui le rend très intéressant.

Tout d'abord, Françoise Saussine apporte tous ses biens dans ce mariage pour une valeur de 67 livres. Cela consiste en deux bagues d'or, une paire de boucles d'argent, nappes, serviettes et autres biens pour faire son trousseau et s'installer. Ensuite, ses parents annoncent apporter une dot de 500 livres. Cela peut être vu comme le jackpot pour Pierre Abeille. Le tout sera payé en quatre fois, chaque année à la Saint-Barthélemy, rappelant ainsi l'appartenance de la famille à la religion protestante. La somme est d'autant plus impressionnante lorsque Pierre Abeille annonce ce qu'il apporte dans ce contrat de mariage : « les biens dud[it] Abeille estre de très petite valeur et ne se donner quand à p[rése]nt aucun augment[ation] doctal, sera seulement tenu donner le fiancé à la fiancée de bagues et bijoux suivant son état »<sup>29</sup>.

---

<sup>26</sup> A.D. Gard, Registre protestant de Lussan, (1722—1792), GG 3.

<sup>27</sup> A.D. Gard, Registre paroissial de Bouquet, (1686-1792), E dépôt 200 3.

<sup>28</sup> A.D. Gard, minutes notariales de maître Simon Guiraud, contrat de mariage de Pierre Abeille et Françoise Saussine, le 13/10/1758, 2 E 70/135.

<sup>29</sup> *Idem*.

Il est vrai que techniquement il n'a pas encore reçu son héritage car il n'est pas encore marié et il n'a pas encore 25 ans. Mais nous le savons pas sans ressource, ni biens, mais il est dit que ses biens sont de petites valeurs. Il décide juste de ne pas faire d'apport directement dans le contrat de mariage. Toutefois la disproportion entre les deux parties peut mener à réflexion. Il a peut-être moins de ressources que sa belle-famille, qui peut se permettre une telle dot, d'autant plus que Françoise est la benjamine d'une fratrie de quatre enfants, avec deux sœurs aînées. Cela ne devait donc pas être la première fois qu'ils dotaient un de leur enfants. Il peut être fait deux hypothèses de cette union. Tout d'abord elle peut être le résultat d'une alliance matrimoniale entre les Saussine et les Abeille, où les Saussine donnent un apport financier à une famille qui pourrait en avoir besoin et Pierre Abeille fait de leur fille l'épouse d'un héritier de famille-souche. Il est difficile de savoir l'importance de la famille Abeille pour que l'alliance apporte du prestige ou non.

L'autre hypothèse est beaucoup plus sentimentale. Si on retire la notion de prestige à se marier avec la famille Abeille, les Saussine ne gagnent pas grand-chose à marier leur fille avec Pierre. Et pourtant, un important apport financier est fait. Nous pouvons donc penser que l'union entre Pierre et Françoise est sentimentale et qu'il existait une affection entre les deux jeunes personnes. Il est peut-être fait un peu fleur bleue de penser cela, mais la stratégie matrimoniale ici n'aurait pas de sens sans cela.

Enfin, il est à remarquer que l'oncle Simon n'intervient nullement dans l'établissement de ce contrat de mariage, alors qu'il est techniquement le dépositaire des biens de Pierre. D'autant plus qu'il fait un don à sa nièce Elisabeth lorsque celle-ci se marie en 1759<sup>30</sup>.

L'histoire ne dira jamais si Pierre a offert les bijoux qu'il avait promis à sa femme.

Leur union donna naissance à deux garçons Pierre (01/10/1759) et Jacques (17/02/1761), toutes les deux nés à Lussan et déclarés au registre protestant de la ville<sup>31</sup>. Il est mentionné « décédé » dans la marge de l'acte de naissance de Jacques sans plus de précision de la date ou les circonstances. En 1789, Françoise Saussine est allée déclarer devant les autorités catholiques son mariage avec Pierre Abeille et la naissance de son fils aîné, sans qu'il soit fait mention de son puîné<sup>32</sup>. Un mariage, donc, qui porta juste assez de fruit pour assurer une descendance et une transmission de patrimoine.

Jusqu'à maintenant, la transmission de famille-souche et de son patrimoine s'est toujours organisée par testament. Les parents ont été peu présents au mariage de leurs enfants pour cause de décès prématuré. Pierre Abeille et Françoise Saussine sont les premiers depuis au moins trois générations à être tous les deux présents au mariage de leur fils et pour ce qui sera le dernier acte concernant cette famille-souche.

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, Contrat de mariage de Barthélémy Chapelier et Elisabeth Abeille, 07/08/1759, 2 E 70/136.

<sup>31</sup> A.G. Gard, registre protestant Lussan, (1722-1792), GG 3.

<sup>32</sup> A.G. Gard, registre catholique de Lussan (1769-1791), E dépôt 150 2.

### C. La fin de la famille-souche

Pierre Abeille se marie avec Jeanne Gardies le 5 mai 1780 au temple protestant de Saint-Ambroix<sup>33</sup>. Jeanne est la fille de Jean Gardies, travailleur de Saint-Jean-de-Valérisclé, et de Lucrèce Roussillon. Elle est née aux alentours de l'année 1752. L'approximation et l'absence d'acte de baptême vient encore une fois de la condition des protestants en France en cette moitié de XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'histoire de ses parents montre que la vie des protestants français était faite de ruse et de stratégie pour éviter les complications de la vie en tant que non-catholiques. Jean Gardies et Lucrèce Roussillon se marient le 16 juillet 1740 à l'église de Saint-Jean-de-Valérisclé<sup>34</sup>. Cet acte est précédé d'un autre acte les concernant : un acte d'abjuration.

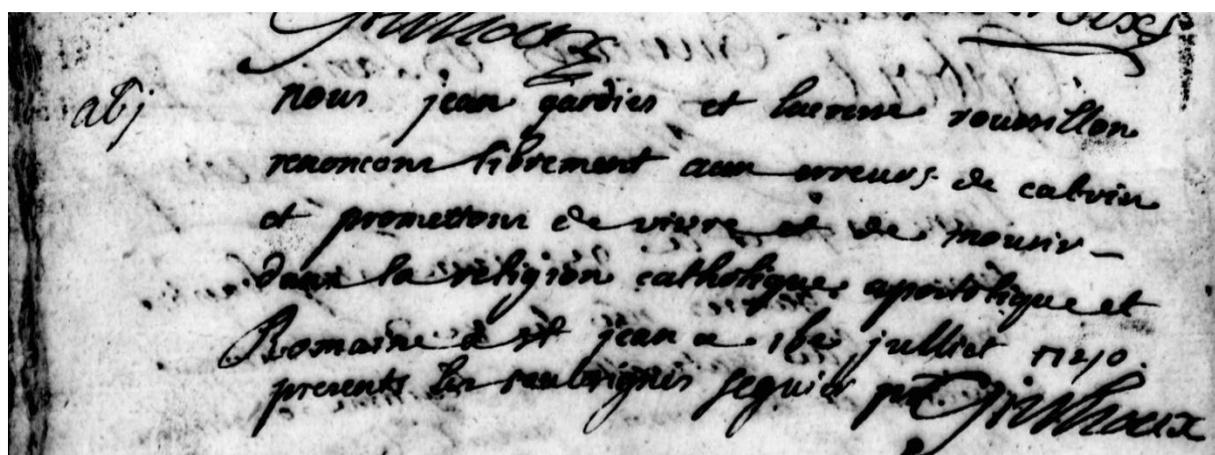


Illustration 4 : Acte d'abjuration de Jean Gardies et Lucrèce Roussillon

Transcription : « Nous Jean Gardies et Lucrèce Roussillon renonçons librement aux erreurs de Calvin et promettons de vivre et de mourir dans la religion catholique apostolique et romaine, à Saint-Jean le 16<sup>e</sup> juillet 1740 »<sup>35</sup>.

En soit, un tel acte n'est pas nécessairement exceptionnel ou étonnant. En tant que religion persécutée, il peut paraître évident qu'ils aient fait le choix de fonder un foyer dans la sécurité. Ils ont par la suite deux garçons, Jean et Pierre qui sont tous les deux baptisés à l'église du village<sup>36</sup>. Puis plus rien, plus aucun acte de naissance pour d'autres enfants. Cela pourrait être normal sauf que l'on sait qu'ils ont eu au moins une autre fille, Jeanne. Le problème s'éclaircit quand on découvre que Jeanne fait partie de la religion prétendue réformée et qu'elle se marie au temple et

<sup>33</sup> A.D. Gard, Registre protestant de Saint-Ambroix, (1770-1793), E dépôt 242 47.

<sup>34</sup> A.D. Gard, Registre catholique de Saint-Jean-de-Valérisclé, (1736-1743), E dépôt 46 53.

<sup>35</sup> *Idem*.

<sup>36</sup> *Idem*. Jean : baptisé le 07/05/1741 ; Pierre : baptisé le 18/09/1742.

non à église. Tout comme sa sœur Marie, qui se marie le 16 avril 1770 au même temple de Saint-Ambroix<sup>37</sup>. Leur abjuration n'a donc été que de façade, ou alors leur conviction pour leur conversion n'a pas tenu très longtemps. Dans tous les cas, leurs filles ont été élevées dans la foi protestante et n'ont pas été déclarées aux registres catholiques.

La délocalisation du mariage de Jeanne avec Pierre Abeille dans un village où aucun des deux ne réside est sûrement la marque d'une volonté de se marier dans leur religion et dans un endroit qui semble offrir de la sécurité à ses pratiquants.

Encore une fois, il n'y a pas grand-chose à relever dans l'acte de mariage en lui-même. Le plus intéressant se trouve dans le contrat de mariage fait chez maître Polge à Saint-Jean-de-Valérisle le 8 avril 1780<sup>38</sup>. Tout d'abord, Jeanne Gardies apporte 135 livres en pièces d'argent, qui lui appartiennent en propre, venant de son travail. Ses parents lui constituent une dot d'une valeur de 554 livres, dont 200 livres viennent de son père et le reste de sa mère. La part de Jean Gardies est payée immédiatement, le reste sera payé en trois fois de manière annuelle. Le tout fait un total de 689 livres apportées dans le contrat de mariage. C'est le maximum qu'on ait vu jusqu'à maintenant, représentant une somme toujours aussi importante.

Il vient ensuite le tour des parents de Pierre Abeille de faire la donation pour le contrat de mariage.

Pierre Abeille père « donne par donation entre vif irrévocable à son fils, acceptant et remerciant tous et chacun ses biens meubles immeubles nous voix droits raisons et actions présent et avenir, les entiers fruits et revenus desquels seront consommés dans la maison qui en fait partie tant par la donation et son épouse que les nouveaux mariés eux vivant *commun pot et feu* »<sup>39</sup>.

Par cette formulation, les parents de Pierre Abeille l'enjoignent de vivre avec eux en devenant le propriétaire de tous leurs biens et en partageant la même cheminée.

Comme les générations précédentes, l'héritier universel se voit ainsi choisi et désigné pour reprendre le patrimoine familial. Nous sommes au moins sûr ici qu'il n'a pas été trop difficile de choisir leur héritier et que Pierre n'a jamais dû douter de recevoir l'héritage de ses parents. Nous pouvons alors nous demander en quoi la procédure est nécessaire ici, puisque Pierre est le seul héritier de ses parents. Nous pouvons supposer que cela est fait pour que la famille-souche reste une institution, et que l'organisation familiale reste en place. Il est aussi important parce que le contrat de mariage prévoit les conditions s'il y a une séparation entre les parents et leur héritier.

---

<sup>37</sup> A.D. Gard, Registre protestant de Saint-Ambroix, (1770-1793), E dépôt 242 47.

<sup>38</sup> A.D. Gard, Minutes notariales de maître Jean Antoine Polge, contrat de mariage de Pierre Abeille et Jeanne Gardie, 08/04/1780, 2 E 51 722.

<sup>39</sup> *Idem*.

Il est alors prévu que Pierre recevrait la moitié des biens et sa mère l'autre partie. Jeanne et Pierre n'ont donc pas de questions à se poser sur où se trouvera leur foyer.

Ils ont eu huit enfants ensemble : Françoise (22/03/1781), Suzanne (02/08/1782), Pierre (12/09/1784), Simon Pierre (20/01/1787), Etienne (24/04/1789), Jean (15/01/1791), Antoine (10/07/1793) et Anne (09/09/1794)<sup>40</sup>. Tous nés à Lussan et déclarés au registre protestant de la ville. Sauf pour Antoine et Anne où les travaux de la Révolution se mette en place et où Pierre a dû aller à la mairie pour déclarer leur naissance à l'état civil et non plus au moment du baptême<sup>41</sup>. Sur tous leurs enfants, seulement deux sont morts en bas âge, Françoise et Jean, ce qui est une bonne moyenne pour la période, éloigné des 50% de l'époque, montrant que Jeanne et Pierre avaient sûrement des conditions assez bonnes pour assurer la survie de leurs enfants.

Pour confirmer cette hypothèse, nous pouvons nous baser sur la mention du métier de Pierre. Dans les actes de naissance de ses enfants, il est déclaré comme ménager. Cela signifie qu'il était un paysan assez aisé pour avoir un train de labour et pouvoir cultiver ses terres de manière indépendance. La famille semble avoir remonté la pente des années de difficultés, où ils avaient été déclassés en simple journalier et travailleur. Les stratégies matrimoniales et les dots de leur épouse, à chaque fois conséquentes, semblent avoir bénéficié et fait leur travail d'améliorer leur condition sociale.

La profession de Pierre change aussi entre la naissance de Simon et celle d'Etienne (1787-1789), où il n'est plus ménager mais aubergiste. Il sort de la condition paysanne pour devenir commerçant. Ce changement a des répercussions sur la vie de ses enfants, qui peuvent alors exercer d'autres métiers que la paysannerie, leur donnant une porte d'entrée dans l'artisanat. Par exemple, Simon semble avoir repris l'affaire de son père.

Les choses changent lorsque Pierre décède le 3 juin 1796 (15 prairial an IV)<sup>42</sup>, à l'âge de 37 ans, laissant derrière lui Jeanne, devant s'occuper de ses six enfants encore mineurs. Aucune trace n'existe d'un conseil de famille ayant été fait pour organiser la succession et l'entretien de la famille.

Jeanne ne s'est jamais remariée, comme toutes les épouses Abeille avant elle. Ce maintien dans le veuvage peut être vu comme une forme de stabilité dans la famille. Jeanne n'a pas été pressée de retrouver un mari, car elle avait les moyens de faire vivre sa famille. Elle devait se trouver dans une situation assez confortable pour ne pas à être dépendante totalement du travail de son mari pour entretenir leur famille.

Nous pouvons maintenant nous demander ce que devient la famille-souche après cela. À qui revient-elle ? Il n'a été retrouvé aucun document notarié concernant le décès de Pierre Abeille,

---

<sup>40</sup> Pour plus de détail sur la fratrie, cf. arbre 1. A.D. Gard, Registre protestant de Lussan (1722-1792), GG 3.

<sup>41</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, (1793- an X), 5 E 3247.

<sup>42</sup> *Idem*.

aucun testament, aucun partage, aucun arrangement pour la séparation des biens entre les enfants. Il en va de même concernant le décès de Jeanne en 1838. La transmission ne s'est donc pas faite de cette façon. Aucun des contrats de mariage des enfants ne portent la mention « pot et feu » ou d'un don complet des biens de la famille. Suzanne reçoit 50 francs sous la forme de différents objets<sup>43</sup>, Pierre 100 francs<sup>44</sup>, et ainsi de suite pour les différents enfants. La transmission ne s'est donc pas faite non plus par contrat de mariage. Il ne reste plus qu'une déduction à faire : l'institution, l'organisation de la famille-souche Abeille s'est éteinte. Aucune disposition n'a été faite pour la maintenir en place. L'héritage dévient égalitaire entre chacun. Plusieurs éléments ont été trouvés en ce sens.

Tout d'abord, Jeanne met en affermage la ferme familiale en l'an XII à son beau-fils Antoine Sicard, pour qu'il puisse entretenir l'héritage de la fratrie<sup>45</sup>. Cela montre aussi que si Pierre est devenu aubergiste, il n'a pas vendu la ferme qu'il avait hérité de son père et qu'une partie de ses revenus venaient toujours de la terre.

Ensuite, une autre marque d'un héritage égalitaire entre chaque enfant est la transmission des dettes de Jeanne Gardies à ses enfants. Lors de son décès en 1838<sup>46</sup>, à plus de 80 ans, Jeanne lègue à tous ses enfants une dette d'un montant de 800 francs<sup>47</sup>. Il n'est pas précisé comment chacun de ses enfants s'en sorti avec cette dette. Pour finir sa vie avec autant de dettes, ce n'était peut-être pas le signe d'une bonne condition sociale finalement.

Enfin, depuis le 6 janvier 1794, l'héritage est égalitaire entre tous les enfants légitimes d'une famille. Il n'est possible de favoriser un enfant seulement par testament, or ici aucun n'a été fait.

Il en sera donc officiellement fini de la famille-souche Abeille, sans qu'aucun acte ne le sanctifie. Cela est sûrement le résultat d'une décision familiale. Nous devons nous demander maintenant la raison de cet arrêt après un siècle d'existence de cette branche. Jeanne ne voulait peut-être privilégier un de ses enfants, ou alors le décès prématuré de son mari ne lui a permis de s'organiser dans ce sens. Il est aussi possible que les idées égalitaires de la Révolution aient fait leur chemin jusqu'au petit village de Lussan et que Jeanne ait voulu poursuivre dans ce sens en faisait disparaître un système et organisation venant de l'Ancien Régime.

Mais ce n'est pas parce que la famille-souche est finie que la famille disparaît ! Avec six enfants, la lignée continue de vivre. Dans notre cas, c'est la famille de Simon Abeille qui nous intéresse, père de notre *de cujus*.

---

<sup>43</sup> A.D. Gard, minutes notariales de maître Simon Delafont, Montaren, Contrat de mariage de Suzanne Abeille et Antoine Sicard, 28 germinal an X, 2 E 63/86.

<sup>44</sup> A.D. Gard, minutes notariales de maître Simon Delafont, Montaren, contrat de Mariage de Pierre Abeille et Marie Chapelier, 19 messidor an XII, 2 E 63/87.

<sup>45</sup> A.D. Gard, minutes notariales de maître Jean Charousset (an XII-XIII), Lussan, Bail à fermage entre Antoine Sicard et les héritiers de Pierre Abeille, 2 E 61 240.

<sup>46</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, (1833-1842), 2 E 3253.

<sup>47</sup> A.D. Gard, Hypothèque, bureau d'Uzès, 42 Q 1 157, case 161.

## II.Simon Abeille et Marie Carrière

Pour une fois, nous avons un peu plus d'informations sur la vie de Simon Abeille entre sa naissance et son mariage. Lui et ses frères sont nés à un moment charnière de l'histoire de France. Sûrement trop jeunes, ou pas encore né, pour pouvoir se souvenir de l'année 1789, ils subissent toutefois les conséquences de ce bouleversement national et international. Il est difficile de savoir si cela peut être qualifié comme de la chance ou non, mais tous les garçons de Jeanne Gardies ont été tirés au sort pour aller rejoindre les rangs de l'armée napoléonienne. Cela est d'ailleurs le cas pour tous les hommes de cette famille au XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le malheur de leur départ pour la guerre, cela nous permet d'en connaître un peu plus sur eux.

Depuis 1804, le recrutement militaire se fait par tirage au sort et non plus par conscription obligatoire. Ce fut tout d'abord le tour de Pierre, l'aîné, en 1805, qui est envoyé rejoindre les troupes du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère de Napoléon, malgré sa taille d'1 mètre 53<sup>48</sup>. Pourtant depuis décret du 29 décembre 1804, tous les hommes faisant moins 1m544 sont exemptés du service militaire<sup>49</sup>. Il ne resta pas dans l'armée très longtemps. Il est déclaré réfractaire déserteur par le décret préfectoral du 20 avril 1805 (30 floréal an XIII). Il a finalement été rattrapé et emmené au camp au dépôt de Briançon le 29 mai 1805 (9 prairial an XIII), comme indiqué dans l'état des troupes de 1805<sup>50</sup>. Il meurt le 10 mars 1806 à l'hôpital d'une fièvre d'Asti, dans l'arrondissement de Marengo, en Italie, dont l'acte de décès a été transmis et retranscrit dans le registre d'état civil de Lussan. Son mariage n'avait pas pu empêcher son départ pour l'armée, car il s'est marié après la promulgation du décret de levée<sup>51</sup>. Pour être exempté, il aurait fallu qu'il soit marié avant le 29 décembre 1804. Marié le 7 mars 1805 à Marie Chapellier, il n'est pas possible de savoir s'il a réussi à revoir sa femme avant de mourir et sa fille, né le 7 août 1805 (19 thermidor an XIII) après son départ. Ce mariage et cette grossesse sont très probablement les raisons de sa désertion.

Ses frères, Etienne et Antoine, sont aussi partis à l'armée, respectivement 1809 et 1813. Etienne a d'ailleurs essayé d'utiliser la mort de son frère aîné à l'armée comme un moyen de réforme. Mais il est annoncé qu'il n'a jamais justifié de sa déclaration et a dû servir dans le 25<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère<sup>52</sup>. Antoine n'a pas plus non plus échappé au service bien que son frère soit lui-même engagé et se retrouve dans le 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. Son départ a été

---

<sup>48</sup> A.D. Gard, Tableaux généraux, puis listes alphabétiques des conscrits, 1804-1805, 1 R 20.

<sup>49</sup> PIGEARD Alain, « La conscription sous le Premier Empire », *Revue du souvenir de Napoléon*, n°420, oct-nov 1998, p3-20. Consulté en ligne : <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/la-conscription-sous-le-premier-empire/#:~:text=La%20loi%20du%205%20septembre,service%20est%20de%20cinq%20ans>.

<sup>50</sup> A.D. Gard, Etats nominatifs, puis tableaux de contingent : conscription, (an XI, XII, XIII), 1 R 73.

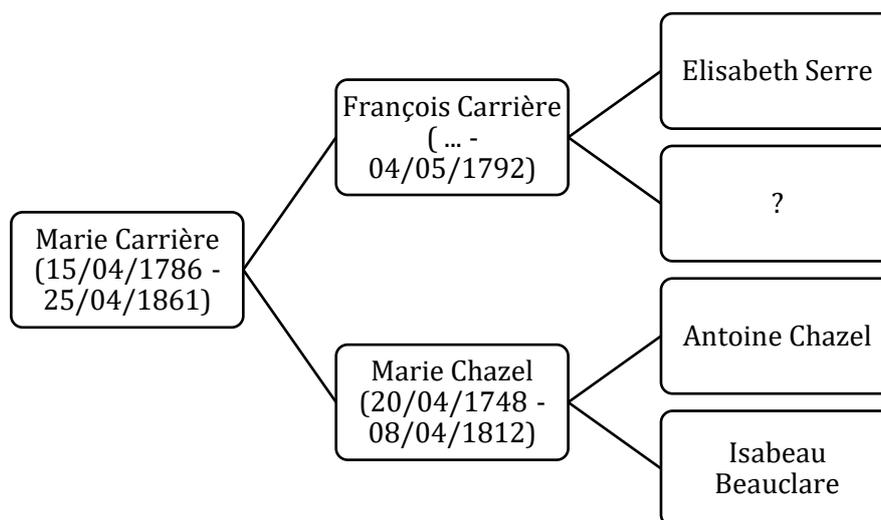
<sup>51</sup> PIGEARD Alain, « La conscription sous le Premier Empire », art.cit.

<sup>52</sup> A.D. Gard, Tableaux des conscrits suivant le rang qui leur a été assigné au tirage au sort, 1809, 1 R 36.

retardé et il a été mis au dépôt. Il a d'ailleurs été possible de le retrouver dans l'état des troupes de son régiment<sup>53</sup>.

Simon Pierre n'a pas connu les mêmes déboires dans sa carrière militaire, car celle-ci est inexistante. Bien que tiré au sort en 1807 pour partir à l'armée, il est déclaré bon pour la taille mais comme marié<sup>54</sup>. Or Simon Abeille ne se marie que le 3 juin 1808 avec Marie Carrière. Il n'est pas déclaré comme veuf ou comme cela a été ses secondes noces, aucun acte de mariage le concernant précédemment n'a été trouvé le concernant. Aurait-il menti à l'administration militaire ? Est-il réellement marié mais aucune trace ne transparait ? De plus, s'il était réellement marié il aurait eu beaucoup de chance au niveau de date : marié pour le recrutement militaire mais célibataire un an plus tard.

Il se marie à Marie Carrière le 3 juin 1808 à Lussan<sup>55</sup>. Elle est née le 15 avril 1786 à Lussan. L'histoire de sa famille est assez lacunaire. Une partie de l'arbre est manquant car le père de François Carrière n'est pas déclaré sur son acte de mariage, tout comme son lieu de naissance. Il est seulement donné le nom de sa mère, Elisabeth Serre. Il y a deux raisons possibles à cela : soit le pasteur qui les a mariés a oublié noter l'information, ou alors il est un enfant illégitime. Dans tous les cas, cela rend impossible de remonter son ascendance. Cependant, s'il était né de père inconnu, il aurait pris le nom de famille de sa mère, Serre, ce qui n'est pas le cas, laissant entendre que son père est connu et qu'il lui a transmis son nom aussi.



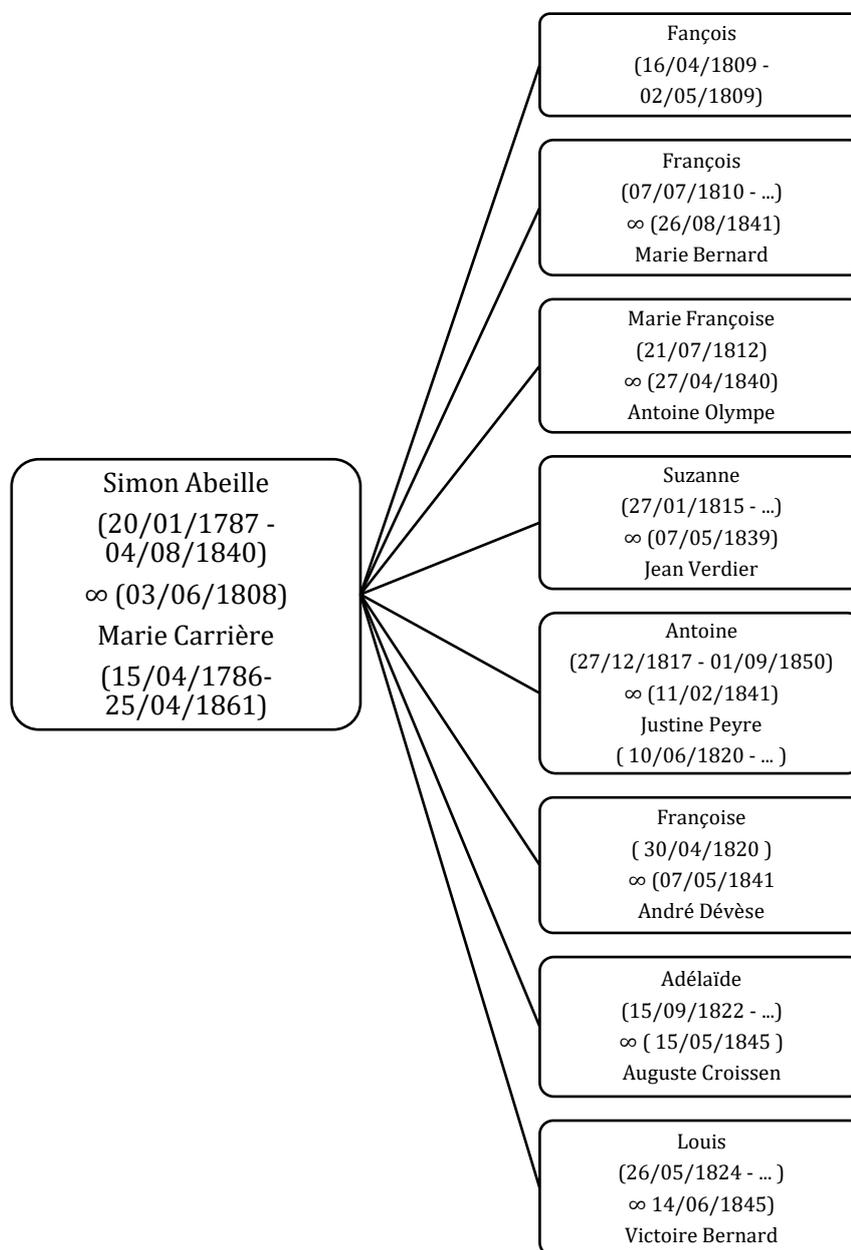
Arbre 2 : Ascendance de Marie Carrière

<sup>53</sup> SHD / GR 21 Yc 381, États des troupes 44<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne (1774-1809).

<sup>54</sup> A.D. Gard, Tableaux des conscrits suivant le rang qui leur a été assigné au tirage au sort, 1807, 1 R 34.

<sup>55</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, (an XI - 1812), 5 E 3248.

Son mariage avec Simon Abeille se fait sous le régime dotal en excluant toute communauté de biens comme le précise leur contrat de mariage<sup>56</sup>. Marie Carrière apporte tous ses biens sans précisions sur ceux-ci. Par donation entre vifs, Marie Chazel la mère de la fiancée donne 300 francs et son frère 150 francs. Les voici équipés pour fonder un foyer.



Arbre 3 : Descendances de Simon Abeille

Ensemble ils ont huit enfants, dont un seul est mort en bas âge, leur premier. Ce qui est intéressant d’observer sur les différents actes de naissance de leurs enfants est que Simon a

<sup>56</sup> A.D. Gard, Minutes notariales de maitre Jean Charouset, Contrat de mariage de Simon Pierre Abeille et de Marie Carrière, 2 E 61/243.

plusieurs professions et que cela change d'un acte à l'autre, comme son père. Il est tout d'abord cultivateur, puis cabaretier, puis de nouveau cultivateur sur l'acte de naissance de Marie François. Pour Suzanne il est de nouveau cabaretier et enfin à partir d'Antoine, il est à chaque fois cultivateur<sup>57</sup>. Enfin, sur son acte de décès, le 4 août 1840, il est déclaré comme boucher<sup>58</sup>. Simon a donc cumulé plusieurs casquettes tout au long de sa vie. Le statut de cultivateur vient sûrement des terres qu'il a hérité de son père et qui sont en affermage par son beau-frère. Il devait sûrement y travailler aussi avant de se pencher sur d'autres activités. Il en va de même pour la tenue du cabaret qu'il tient de son père. La boucherie est par contre une nouvelle activité et sûrement celle qui devait occuper à plein temps à la fin de sa vie. Il transmet son commerce, ou tout du moins son savoir-faire, à son fils aîné François, qui devient lui aussi boucher à Lussan<sup>59</sup>.

La déclaration de succession pour le décès de Simon, faite le 2 février 1841, nous en apprend un peu plus sur l'étendue de leurs possessions<sup>60</sup>. L'ensemble de ses biens meubles étaient évalués à 214 francs. Pour les immeubles, le total monte à 2380 francs avec tout une liste de petites propriétés :

= Immeubles = à Lussan = non affermés =		
1 <sup>o</sup> vignes de 31 <sup>o</sup> , 40 d'un revenu de Cinq francs		5 "
2 <sup>o</sup> terre de 39, 20 d'un revenu de Dix francs		10 "
3 <sup>o</sup> terre de 09, 20 d'un revenu de Cinq francs		5 "
4 <sup>o</sup> mûrier de 19, 80 d'un revenu de neuf francs		9 "
5 <sup>o</sup> platane de 6 <sup>o</sup> , 20 d'un revenu de un franc		1 "
6 <sup>o</sup> maison en sol à Neudras d'un revenu de Dix francs		10 "
7 <sup>o</sup> maison cont en sol à Neudras d'un revenu de vingt six francs		26 "
8 <sup>o</sup> terre de 03, 80 d'un revenu de cinq francs		5 "
9 <sup>o</sup> terre en cont d'un revenu de trois francs		3 "
10 <sup>o</sup> terre de 06, 60 d'un revenu de quatre francs		4 "
11 <sup>o</sup> terre de 17 <sup>o</sup> , 80 d'un revenu de Dix francs		10 "
12 <sup>o</sup> terre de 17, 20 d'un revenu de cinq francs		5 "
13 <sup>o</sup> terre de 17, 15, 20 d'un revenu de vingt francs		20 "
14 <sup>o</sup> terre de 22, 40 d'un revenu de six francs		6 "
	2380	89
au Cap de 2380. Deux mille trois cent quatre vingt francs		
à 1 1/2 % Deux vingt trois francs Quatre vingt centimes		23 80
Il affirmé sa Déclaration sincère et véritable, de donner en cas d'Omission ou d'insuffisance en ses peines de Daire, en a signé.		

Illustration 5 : Extrait déclaration de succession de Simon Pierre Abeille

<sup>57</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, an XI-1812, 5 E 3248, et 1813-1822, 5 E 3249.

<sup>58</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, (1833-1842), 5 E 3253.

<sup>59</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, (1833-1842), 5 E 3253. Acte de mariage de François Abeille le 26/08/1841 avec Marie Bernard.

<sup>60</sup> A.D. Gard, Enregistrement, Bureau d'Uzès, Mutations par décès (déclarations de succession), 34 Q 3/26.

Parmi tous ses enfants, Marie Carrière avait une petite favorite. Elle fait son testament le 18 juillet 1858, alors qu'elle est infirme et aveugle. Elle lègue un quart de ses biens à sa fille Françoise. Ce n'est pas un geste totalement gratuit. Françoise a emménagé avec sa mère lorsqu'elle est devenue veuve à son tour et a pris soin de sa mère. Marie a donc dédommagé sa fille pour ses bons et loyaux services envers elle<sup>61</sup>.

Et tout comme ses ancêtres avant lui, Simon ne vécut pas assez vieux pour voir tous ses enfants se marier. Il a tout de même la possibilité de voir ses deux filles aînées quitter le foyer familial. Chez cette génération d'Abeille, les mariages se font par vague et de manière groupée. En trois ans, Marie a vu quatre de ses enfants se marier. Antoine vient un peu après en 1842 et Adélaïde et Louis, se marient en 1845 à un mois d'écart. C'est le cas d'Antoine qui nous intéresse le plus et qui est la raison de tout ce déploiement de recherche.

Cette famille Abeille est un modèle de stabilité grâce au modèle de la famille-souche. La transmission de la maison à un héritier universel rend pratiquement inconcevable de déménager. Même si les épouses connaissent des veuvages assez tôt dans leur vie, elles ne se remarient jamais. Il y a un très faible taux de mortalité chez les enfants, bien en dessous de la moyenne nationale. Une famille-souche est presque trop facile à étudier par les certitudes qu'elle apporte.

Avant d'étudier notre couple phare, nous allons nous pencher sur l'autre branche de cette arbre généalogique avec la famille Peyre.

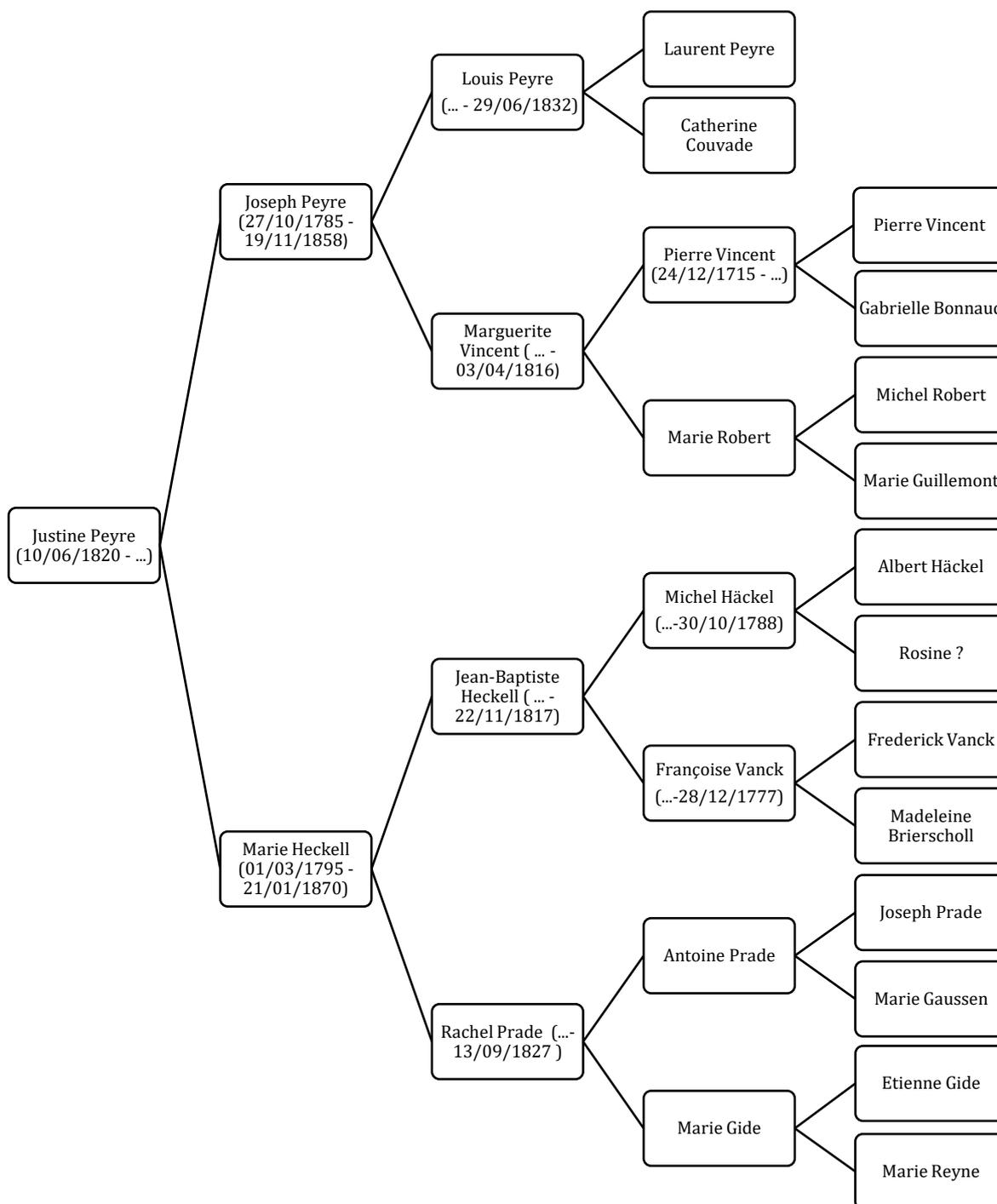
---

<sup>61</sup> A.D. Gard, minutes notariales de maître Simon François Théophile Chazel (1857-1858) testament de Marie Carrière, 18/07/1858. 2 E 61 353.

## Chapitre 2. Les pères de Peyre

La branche Abeille nous a donné assez grain à moudre pour pouvoir l'analyser et comprendre en partie son fonctionnement. Les choses sont un peu différentes pour l'ascendance de Justine Peyre, avec ses parents Joseph Peyre et Marie Heckel. Ne descendant pas d'une famille souche, il est plus compliqué d'assimiler son fonctionnement et les transmissions qui sont faites, les stratégies familiales mises en place, ou même tout simplement le patrimoine des différentes familles qui composent cet arbre. Il n'a pas été possible de remonter très haut. Mais ce n'est pas pour autant qu'il n'y a rien à raconter ou à analyser. Toute famille a son histoire, même si tout ne survit pas au temps. C'est le rôle de la généalogie de retrouver le passé des personnes oubliées.

De manière assez classique, nous allons étudier tout d'abord la branche paternelle et l'ascendance de Joseph Peyre, père de Justine, pour ensuite nous pencher sur celle de sa mère, Marie Heckel.



Arbre 4 : Ascendance de Justine Peyre

## I. La branche Peyre

La famille Peyre nous emmène en dehors de Lussan, dans le petit village de Saint-Marcel-de-Careiret et au lieu des Mages à Sabran. Ce ne sont pas des lieux très exotiques car ils sont voisins de Lussan. C'est Joseph Peyre qui amène son nom dans le village, en s'installant à Lussan en 1806 pour travailler en tant que cultivateur, si on en croit la mention faite sur son acte de

mariage<sup>62</sup>. Cette même année son nom se trouve sur les registres de la conscription pour rejoindre les rangs de l'armée napoléonienne<sup>63</sup>. Malheureusement pour les recruteurs, heureusement pour lui, il n'a pas pu rentrer dans les rangs à cause de sa taille. Il n'était pas précisé exactement sa taille, mais il devait faire moins 1 mètre 544 centimètres, étant le minimum requis pour rentrer dans l'armée<sup>64</sup>.



Illustration 6 : Carte de Lussan, Saint Marcel-de-Careiret et Sabran (1cm=1km)

Cette branche aurait pu être la plus importante de ce mémoire, avec celle Abeille, car il s'agit de la branche patronymique de la mariée de ce mémoire. Mais sûrement pour contrebalancer l'institution qu'est la famille Abeille, la famille Peyre est un rameau sans beaucoup de feuilles dans cet arbre généalogique.

Sur l'acte de mariage de Louis Peyre (père de Joseph) avec Marguerite Vincent, il est bien indiqué qu'il est né aux Mages du village de Sabran et que ses parents sont Laurant et Catherine Bouvade<sup>65</sup>. Pourtant rien n'apparaît dans les registres. C'est comme s'il n'avait jamais existé, presque comme si Louis avait menti sur les registres.

Ce n'est pas un problème de religion, où l'absence des registres serait dû à l'appartenance à la religion protestante, car les Peyre sont des catholiques. Tout du moins, nous pouvons supposer que l'appartenance religieuse de Joseph Peyre déclarée lors du recensement de 1846 est la même que cela de ses ascendants<sup>66</sup>. Cela peut paraître étrange dans ce pays profondément protestant, encore plus de trouver des catholiques dans un arbre majoritairement protestants.

Laurent Peyre et Catherine Bouvade restent donc des mystères, des noms sur une page qui n'auront pas plus de détails à leur identité. Ni date de naissance, ni date de mariage ou de décès. Les minutes notariales ne sont pas non plus d'une grande aide. Ni pour Louis Peyre, ni pour ses

---

<sup>62</sup> A.D. Gard, registre d'état civil de Lussan, acte de mariage de Joseph Peyre et Marie Heckel, 12/09/1813, 5 E 3250.

<sup>63</sup> A.D. Gard, Tableaux des conscrits suivant le rang qui leur a été assigné par le sort, 1806, 1 R 33.

<sup>64</sup> PIGEARD Alain, « La conscription sous le Premier Empire », art.cit.

<sup>65</sup> A.D. Gard, Registre paroissial de Saint-Marcel-de-Careiret, collection communale (1690-1791), mariage de Louis Peyre et Marguerite Vincent, 01/10/1771, E dépôt 73 5.

<sup>66</sup> A.D. Gard, Recensement de Lussan, 1846, 6 M 246.

parents il n'a pas été possible de retrouver leurs traces chez un notaire, n'ayant ni notaire à Sabran ou à Saint-Marlel-de-Careiret, les obligeant à se rendre dans un office dont nous n'avons pas la localisation.

La partie la plus détaillée de cette branche de l'arbre est l'ascendance de Marguerite Vincent, la mère de Joseph Peyre. Malheureusement, encore une fois, nous n'avons pas plus d'informations que ce que les registres paroissiaux nous donnent, nous condamnant à les suivre dans ce cycle de naissance, mariage et décès. Le sort s'acharne d'ailleurs, car Marguerite Vincent est la seule de sa fratrie dont nous n'avons pas réussi à trouver son acte de naissance.

## II. La branche Heckel, une famille nouvelle

Marie Heckel, mère de Justine, a quant à elle une ascendance un peu particulière. Si son mari est le pur produit des traditions gardoises, Marie connaît une filiation et une histoire familiale un peu plus chaotique.

Tout d'abord nous pouvons remarquer qu'elle n'a pas un nom de famille typique du sud de la France. Après avoir parcouru les registres paroissiaux de Lussan et de ses alentours, il est facile de repérer les non-locaux. Gide, Allègre, Gaussen, Sicard, Dumas, Saussine, Chazel, Camroux, d'Alzon sont des patronymes très récurrents, dû à leur lien avec des lieux et des mas locaux. Heckel n'est pas l'un d'eux. Jean-Baptiste Heckel est originaire d'Alsace, du petit village de Lapoutroie, à plus de 600 kilomètres de Lussan<sup>67</sup>. Baptisé le 18 novembre 1749 dans l'église paroissiale du village, il est lui-même le fils de Michel Heckel, émigré de Bohême, originaire de Egra (Cheb, en République Tchèque)<sup>68</sup>

Par son installation, Jean-Baptiste plante ainsi un nouveau patronyme dans la région. Patronyme qui est toujours présent aujourd'hui. Tous les Heckel habitant aujourd'hui dans le sud de la France sont affiliés à Jean-Baptiste Heckel et Rachel Prade.

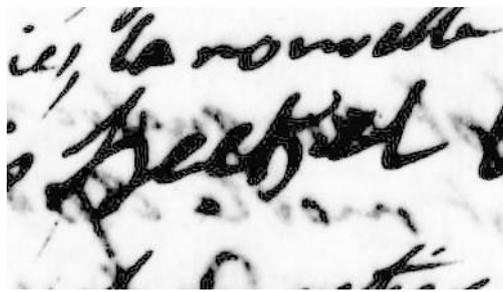
---

<sup>67</sup> A.D. Gard, Registre paroissial de Lussan, (1756-1791), mariage de Jean-Baptiste Heckel et Rachel Prade, 19/04/1781, E dépôt 28 7.

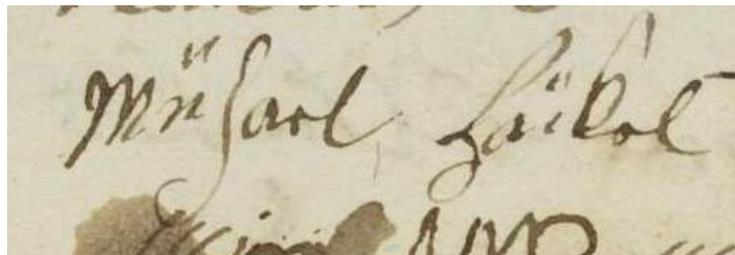
<sup>68</sup> AD Haut-Rhin, Registre paroissiale de Lapoutroie, Baptêmes (1746-1792), naissance de Jean-Baptiste Heckel, 18/11/1749, E DEPOT/133/RP/3.

*Illustration 7: Carte Lapoutroie*

Heckel est aussi un nom à l'orthographe très variable en fonction des différents actes consultés : Eckel, Ekel, Hekell, Heckell. Cela oblige à vérifier toutes les graphies lors de la consultation des différentes tables et répertoires. D'après la signature de Jean-Baptiste, son nom s'écrivait bien « Heckel ». Mais lui-même orthographie son nom différent que son père, qui l'écrit « Häckel », montrant ses origines du centre de l'Europe.



*Illustration 8 : Signature de Jean-Baptiste Heckel sur son acte de mariage*



*Illustration 9 : Signature de Michel Häckel sur son acte de mariage<sup>69</sup>*

La question est : comment s'est-il retrouvé à l'autre bout de la France ? Qu'est-ce qui l'a incité à l'installer ici ? Il est valet de chambre à son mariage, il est peu probable qu'il ait déménagé pour son travail, comme cela arrive pour les personnes affiliées à des milieux très spécialisés. À la fin de sa vie, il est aussi qualifié de tailleur d'habits, comme l'était son père. Il peut être supposé qu'il ait fait son tour de France en tant qu'apprenti. Le Gard était une région de tradition du textile, il est probable qu'il soit passé par là et ait décidé de rester. Mais comme il n'est qualifié tardivement comme tailleur, il vaut mieux pencher vers l'hypothèse qu'il ait appris le métier parce

<sup>69</sup> A.D. Haut-Rhin, Registre paroissial d'Orbey, Mariages (1737-1756), mariage de Michel Häckel et Françoise Vanck, 04/17/1741, EDEPOT/253.

qu'il est resté dans la région et non l'inverse. Il faut aussi noter qu'il part peu de temps après le décès de sa mère en 1777<sup>70</sup>, qui a pu être un élément déclencheur. Enfin, lorsque Jean-Baptiste part, il a déjà plus de 30 ans.

Nous ne savons pas vraiment ce qui l'a amené à venir s'installer à Lussan, par contre, ce qu'il l'a poussé à rester est évident.

Le 19 avril 1781, à Lussan, Jean-Baptiste Heckel se marie à Rachel Prade<sup>71</sup>.

Rachel est originaire de Lussan, où son père, Antoine Prade est boulanger. Elle a sûrement été élevée dans un niveau de vie décent d'après ce que l'on peut comprendre du contrat de mariage fait entre ses parents<sup>72</sup>. Marie Gide, sa mère, a une dot de 270 livres, dont 170 sont payés immédiatement en louis d'argent, ce qui n'est pas un geste négligeable. Antoine reçoit la moitié des biens de ses parents, ce qui correspondrait à une estimation de 390 livres. Rachel n'a donc pas été élevée dans un milieu démuné et le métier de son père offre une sécurité, le pain étant un aliment de base à l'époque moderne. Il n'a pas été retrouvé d'acte de naissance pour Rachel. Mais au vu des circonstances dans lesquels ses frères ont été baptisés, cela paraît moins surprenant. Nous savons qu'elle a deux frères aînés, Etienne Théophile (04/12/1750 - ...) et Joseph Théophile (12/11/1748 - ...), baptisés en même temps le 1<sup>er</sup> septembre 1751 à Lussan, donc beaucoup plus tard que le délai traditionnel<sup>73</sup>. Cela veut dire que jusqu'à cette date, ils n'étaient répertoriés nul part. Il paraît donc presque logique que Rachel ne soit pas baptisée. Cela est très sûrement dû à la religion : Marie Gide et Antoine Prade sont protestants.

Lors de son mariage, Rachel a déjà un garçon, François, né le 29 septembre 1779 à Lussan, d'un père inconnu<sup>74</sup>. Jusqu'à ce point, rien ne permet de soutenir les raisons de l'installation de Jean-Baptiste dans la région. Il a très bien pu rencontrer son épouse après son emménagement. Il faut regarder alors les deux actes qui suivent leur acte de mariage. Tout d'abord, le même jour que leur mariage, un acte de reconnaissance est fait. Ils reconnaissent tous les deux que François est le fils de Jean-Baptiste. Cela nous donne une estimation de la date d'arrivée de Jean-Baptiste à Lussan. S'il est bien le père de François. Il peut aussi reconnaître un enfant qui n'est pas le sien pour lui retirer son statut d'enfant illégitime. Il faut ensuite enfoncer une porte ouverte en disant qu'ils ont contrevenu à l'une des hautes règles de la société française d'Ancien Régime, c'est-à-dire avoir des rapports sexuels avant le mariage. Et pas seulement une fois, mais deux ! Puisque le deuxième acte qui suit leur acte de mariage est l'acte de naissance d'une petite fille, non-nommée,

---

<sup>70</sup> *Ibid.*, Registre paroissial de Lapoutroie, Sépultures (1760-1786), décès de François Vanck, 28/12/1777, EDEPOT/133/RP/9.

<sup>71</sup> *Idem.*

<sup>72</sup> A.D. Gard, minutes notariales de Gabriel Théophile Chastanier (1742-1750), contrat de mariage Marie Gide et Antoine Prade, 13/11/1747, 2 E 61/223.

<sup>73</sup> A.D. Gard, registre paroissial de Lussan, (1732-1752), GG 6.

<sup>74</sup> *Ibid.*, (1757-1791), acte de baptême de François Prade, 27/09/1779, E dépôt 28 7.

née le 5 juin 1781<sup>75</sup>, moins d'un mois après leur mariage. Rachel était donc enceinte leur de la cérémonie nuptiale, et proche du terme. C'est d'ailleurs très sûrement la raison pour laquelle le mariage a eu lieu.

Rachel et Jean-Baptiste ont eu au total neuf enfants ensemble : François (29/09/1779 - ...), « une fille » (05/06/1781-06/06/1781), Jean-Baptiste (29/07/1782 - 23/08/1784), Françoise (10/05/1784 - 30/09/1790), Jeanne (13/07/1787 - 09/09/1790), Marie (01/03/1795 - 21/01/1870), Françoise (11/04/1797 - ...), Adélaïde (25/07/1799 - ...), Xavier (21/07/1801 - ...). Contrairement à la famille Abeille, malheureusement la descendance de Rachel et Jean-Baptiste tombe dans les statistiques avec une mortalité infantile proche de 50% pour les enfants en bas âge.

Cette grande fratrie a sûrement influencé les choix de Marie dans son avenir. Elle devient sage-femme ou accoucheuse, selon les termes qui sont utilisés<sup>76</sup>. Cela n'apparaît pas sur tous les actes, où il est parfois inscrit qu'elle est « sans profession ». Il est probable qu'elle ait arrêté son métier pendant plusieurs années, mais cela peut résulter de l'agent de l'état civil assumant qu'elle n'a pas d'emploi à cause de son statut de femme. Nous ne pouvons pas la suivre dans son métier au quotidien, mais nous pouvons facilement nous faire une image de ce qu'il pouvait être. Elle suivait les grossesses des femmes du village et alentours, elle assistait à l'accouchement, elle faisait le suivi après la naissance, s'occupait des enfants en bas-âge. Son métier a eu une influence sur sa vie de mère, comme vous l'allons le voir prochainement.

### III. Joseph Peyre et Marie Heckel, une union atypique.

Les parents de Justine, Joseph et Marie Heckel, se marient le 12 septembre 1813 à Lussan<sup>77</sup>. Selon leur contrat de mariage, ils se marient sous le régime dotal, où Marie « se constitue elle-même tous ses biens présent et avenir envers le dit Peyre »<sup>78</sup>. Rien de remarquable de ce côté-là. Le couple devient intéressant lorsqu'on regarde le recensement de population de Lussan en 1846. Comme vu précédemment, Joseph est annoncé comme catholique, tandis que Marie est protestante<sup>79</sup>. Le couple est donc mixte d'un point de vue religieux.

Marie et Joseph ont trois enfants : François (24/10/1814 - 09/03/1820), Auguste (19/12/1817 - 02/07/1827) et Marie Justine (10/06/1820), tous les trois élevés dans la religion protestante<sup>80</sup>. Il faut tout d'abord remarquer, que même si ce ne sont pas des prénoms d'une

---

<sup>75</sup> *Ibid.*, acte de naissance d'une « fille », 05/06/1781, E dépôt 28 7.

<sup>76</sup> A.D. Gard, Table alphabétique des successions et absences, Uzès, (1869-1871), 34 Q 9/7.

<sup>77</sup> A.D. Gard, registre d'état civil de Lussan, acte de mariage de Joseph Peyre et Marie Heckel, 12/09/1813, 5 E 3250.

<sup>78</sup> A.D. Gard, minutes notariales de maître Alexis Onésime Privat, La Roque-sur-Cèze, 1813, 2 E 82/100.

<sup>79</sup> A.D. Gard, Recensement de Lussan, 1846, 6 M 246.

<sup>80</sup> A.D., Gard, registre d'état civil de Lussan, Naissance (1813-1822), 5 E 3249.

grande originalité, ce ne sont pas des prénoms que l'on retrouve dans leurs familles respectives. Aucun Auguste, aucune Justine. Marie a bien un oncle qui s'appelle François sans qu'il puisse nécessairement y avoir un lien, puisque c'est un prénom très courant. Joseph n'a même pas transmis son prénom à ses fils. Justine porte officiellement le nom de Marie Justine, mais les actes montrent que l'usage voulait qu'on l'appelle tout simplement Justine. Ce couple opère donc un détachement aux traditions familiales mis en place depuis des siècles.

Pour nos critères d'aujourd'hui, trois enfants semble être un nombre tout à fait raisonnable, mais cela l'est moins pour l'époque. Ils ne sont pas spécialement très éloignés l'un de l'autre pour paraître hors des conventions non plus. La première supposition qui vient à l'esprit est une légère infertilité. Or, Justine et sa fille aussi ont eu peu d'enfants, quatre et deux respectivement, et de manière assez espacée laissant entendre que cette difficulté pourrait être génétique. Mais il ne faut pas oublier que Marie est sage-femme. Elle connaît très probablement le fonctionnement du corps féminin et des cycles menstruels. Elle devait donc peut-être compter les jours pour éviter de trop nombreuses grossesses, et elle partageait sa connaissance avec sa fille qui l'a transmis à sa propre fille.

Malheureusement pour Marie, ses connaissances n'ont pas pu l'épargner du décès de ses deux garçons avant leur dix ans. Justine se trouve alors être la seule enfant de ses parents. La mort commence à planer autour de cette jeune fille, qui a connu de nombreux enterrements dans sa vie comme nous l'étudier prochainement.

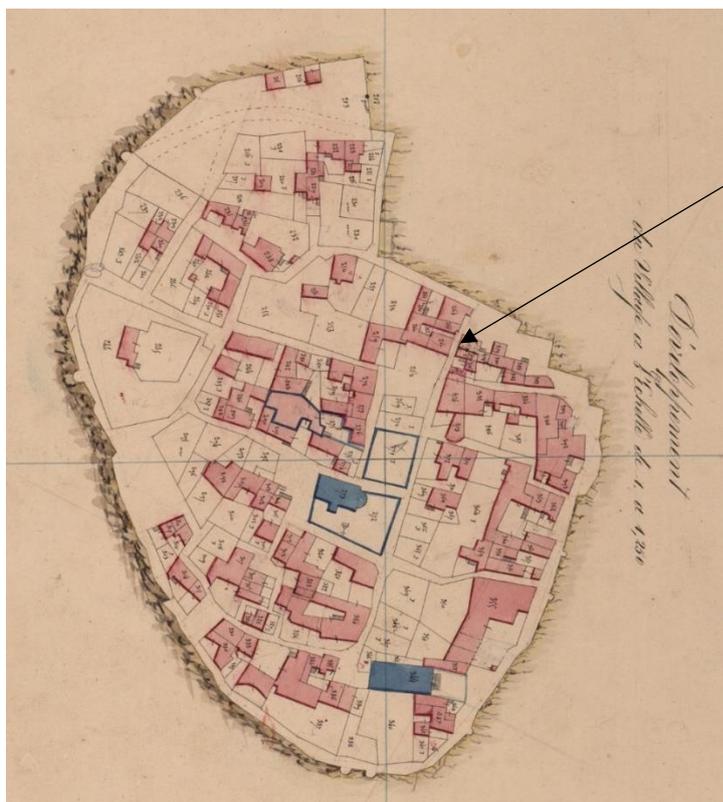
Comme leur contrat de mariage nous donne peu d'informations sur ce qu'ils ont pu recevoir chacun ou sur quelle base financière commence leur mariage, il est difficile pour nous d'estimer leur niveau de vie. Nous pouvons, sans trop nous avancer, dire qu'il devait être décent, car Marie avait un métier où elle ne devait pas manquer de patiente. Joseph était cultivateur sans qu'on connaisse vraiment son niveau d'implication dans le métier. Il a acheté en 1818 deux de terres d'une valeur de 150 francs à Lussan, faisant respectivement 20 ares et 8 ares, donc pour un total de 2800m<sup>2</sup><sup>81</sup>. Cela représente moins de la moitié d'un terrain de foot international (7000 m<sup>2</sup><sup>82</sup>). Malheureusement, les archives cadastrales du non-bâti à Lussan ne sont pas disponibles à la consultation car en trop mauvais état pour être consulté. Par contre, la matrice cadastrale pour le bâti nous donne leur adresse : parcelle 267, dans les remparts de la ville<sup>83</sup>. Cela correspond au tout début de la rue Armand François aujourd'hui.

---

<sup>81</sup> A.D. Gard, Hypothèque, Transcription, 42 Q 2 95, article 26.

<sup>82</sup> Wikipédia, article « Loi 1 du football », consulté le 27/04/2022, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_1\\_du\\_football#Surface\\_\(substrat\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_1_du_football#Surface_(substrat))

<sup>83</sup> A.D. Gard, Cadastre, Matrice de Lussan, propriétés bâties, 3 P 1469.



Parcelle 267,  
rue Armand  
François

*Illustration 10 : Cadastre de Lussan*



*Illustration 11 : Rue Armand François à Lussan (Photos personnelles)*

Le 15 novembre 1858, Joseph, malade, fait un testament en faveur de sa femme, où il lui lègue tous ses biens et la jouissance de leur maison pour le restant de ses jours<sup>84</sup>. Il retarde ainsi la transmission de ses biens à sa fille Justine. Il décède deux jours plus tard<sup>85</sup>.

<sup>84</sup> A.D. Gard, minutes notariales de maître Louis Clément Volle (1858), testament de Joseph Peyre (15/11/1858), 2 E 61/285.

<sup>85</sup> A.D. Gard, registre d'état civil de Lussan, (1853-1862), décès de Joseph Peyre (18/11/1858), 5 E 3255.

# Chapitre 3. Antoine et Justine, une tragédie en plusieurs temps

Nous connaissons les pages d'histoire qui les précèdent, voyons ce que Justine Peyre et Antoine Abeille ont écrit à deux.

## I. Le mariage de Justine Peyre et Antoine Abeille

« L'an mil huit cent quarante un et le onze février à quatre heures du soir, par devant nous Isaac Dizier adjoint, remplissant par délégation spéciale de monsieur le Maire les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune de Lussan, chef-lieu de canton du deuxième arrondissement du Gard, sont comparus Antoine Abeille, boulanger, âgé de vingt-trois ans, né à Lussan le vingt-sept décembre, mil huit cent dix-sept, ainsi que cela résulte de son acte de naissance, fils majeur de Marie Carrière, sans profession, ici présente et consentante, tous les deux demeurant et domiciliés sur la commune de Lussan et de défunt Simon Abeille, de son vivant boucher, décédé audit Lussan, le quatre août mil huit cent quarante ainsi qu'il est constaté par son acte de décès. Et demoiselle Justine Peyre, sans profession, âgé de vingt ans, née au même lieu de Lussan, le dix juin mil huit vingt de Joseph Peyre, cultivateur et de Marie Ekell, sage-femme ici présents et consentants, tous les trois demeurants et domiciliés au dit Lussan, lesquels nous ont requis de procédés à la célébration civile du mariage projeter entre eux et dont les publications ont été faites conformément à la loi devant la principale porte d'entrée de notre maison commune, à dix heure du matin les dimanches trente-un janvier dernier et sept février courant. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre du code civil intitulé di mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarons, au nom de la loi, qu'Antoine Abeille et demoiselle Justine Peyre sont unis par le mariage. De quoi avons dressé acte dans la maison commune, en présence des sieurs Pierre Chazel, instituteur âgé de vingt-cinq ans, François Simon Chazel percepteur, âgé de vingt-quatre ans, Pierre Louis Auguste Roux, propriétaire foncier âgé de quarante ans et Emmanuel Jalabert, charon, âgé de

trente-trois ans, tous les quatre demeurant et domiciliés à Lussan, non parent des parties signées [...] »<sup>86</sup>.

Justine et Antoine sont maintenant mariés. Nous ne savons pas si c'est dans la joie et l'amour, mais nous pouvons espérer. Ce que nous pouvons tout d'abord relever dans cet acte est la profession d'Antoine qui est déclaré comme boulanger. Il a donc choisi un métier différent de celui de son père, tout en restant dans l'artisanat. Il est possible que son métier l'ait rapproché de la famille de Justine, car elle-même est liée à des boulangers du côté de sa mère avec la famille Prade.

Antoine a pu se marier à l'âge de 23 ans, car il a réussi à échapper au service militaire pour défaut de taille<sup>87</sup>. Malheureusement, comme il n'est pas rentré dans les rangs nous n'avons pas sa description physique. Toutefois, cette exception a sûrement permis que ce mariage ait lieu. Il est possible que Justine n'aurait pu ne plus être célibataire à son retour de l'armée. Encore une fois, la famille Abeille est largement représentée dans les listes de tirage au sort car son frère aîné François, a dû aussi donner des années de service pour l'armée royale, ayant tiré le numéro 5 au tirage au sort<sup>88</sup>.

Justine et Antoine se marient sous le régime dotal comme l'indique leur contrat de mariage fait le 25 janvier 1841<sup>89</sup>. Et pour une fois, la dot ne vient pas de la fiancée mais du futur époux. François Abeille, le frère aîné d'Antoine, « pour faciliter établissement de son frère et étant à la veille de traiter avec lui sur les droits lui revenant sur la succession de leur père commun lui a compté la somme de trois cents francs en numéraire qui a été retiré par le futur »<sup>90</sup>. Antoine reçoit donc une part de son héritage du récent décès de son père pour s'installer. Justine et ses parents n'ont par contre fait aucun apport pour ce contrat de mariage.

Ce nouveau couple a emménagé en 1843 dans une maison au cœur du village de Lussan. Antoine l'achète le 16 septembre 1843. Elle est décrite ainsi dans l'acte d'hypothèque : « Partie d'une ancienne maison située à Lussan, composée d'une cuisine au rez-de-chaussée et deux petits cabinets attenants, d'une cave au-dessous, et d'un plafond, de cour, au nord »<sup>91</sup>, le tout pour la somme de 1300 francs. Il doit rembourser la somme en quatre fois avec 5% d'intérêt par an. Antoine juge donc qu'il était dans une position assez confortable pour pouvoir rembourser au moins 325 francs par an, sans les intérêts.

---

<sup>86</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, (1833-1842), mariage d'Antoine Abeille et Justine Peyre, 11/02/1841, 5 E 3253.

<sup>87</sup> A.D. Gard, Tirage au sort et recrutement cantonal, liste de tirage au sort des jeunes, arrondissement d'Uzès et du Vigan, 1837, 1 R 158.

<sup>88</sup> A.D. Gard, Listes départementales du contingent (1816-1858), classe 1830, 1 R 572.

<sup>89</sup> A.D. Gard, Minutes notariales de maître Jean-Baptiste Chastanier, contrat de mariage d'Antoine Abeille et Justine Peyre, 25/01/1840, 2 E 61/247.

<sup>90</sup> *Idem*.

<sup>91</sup> A.D. Gard, Hypothèque, Bureau d'Uzès, Transcription, 42 Q 2 179, article 115.

Grâce au cadastre, il a été possible de situer cette maison : parcelle 377<sup>92</sup>. Elle se trouve aujourd'hui rue Armand François, juste en face de celle de Joseph Peyre et Marie Heckel, ce qui est confirmé par le recensement de 1846. Antoine habite aussi juste à côté de son cousin germain du côté maternel, François Carrière<sup>93</sup>.



Parcelle 267 : Foyer de Joseph Peyre et Marie

Parcelle 377 : Foyer de Antoine Abeille et Justine

Illustration 12 : Détail cadastre de Lussan

106	352	Carrière Madeline	La femme			1	62		1
	353	Peyre Joseph	cultivateur chef de ménage	1			60	1	
89	354	Heckel Marie	La femme			1	51		1
	355	Abeille Antoine	ouvrier chef de ménage	1			29		1
107	356	Peyre Justine	La femme			1	24		1
	357	Abeille Justine	sa fille			1	1		1
	358	Carrière François	ouvrier chef de ménage	1			20		1
	359	Coutat Jeanne	La femme			1	20		1
	360	Carrière François	sa fille			1	16		1

Illustration 13 : Extrait du recensement de Lussan de 1846

<sup>92</sup> A.D. Gard, Cadastre, Matrice de Lussan, propriétés bâties, 3 P 1469.

<sup>93</sup> A.D. Gard, Recensement de Lussan, 1846, 6 M 246.

Comme nous pouvons le remarquer, Antoine et Justine ont une fille, Justine, née le 16 novembre 1841<sup>94</sup>. Il est facile de déduire qu'elle a été conçue très rapidement après le mariage de ses parents. Elle est élevée dans la religion protestante comme ses parents. Elle a une sœur en 1848, Adélaïde, née le 27 juillet<sup>95</sup>. Cet écart entre leurs deux filles est sûrement le résultat de ce que nous avons démontré dans le chapitre précédent. Justine a sûrement reçu les enseignements de sa mère en matière d'éducation sexuelle.

Si les choses semblent bien se passer pour notre couple, le vent tourne en 1850. Tout d'abord, le 27 juillet 1850, une inscription à l'hypothèque est faite contre Antoine Abeille. Il doit la somme de 1200 francs à Joseph Challier à la suite d'un procès. Le jugement a eu lieu tribunal de première instance d'Uzès le 15 juillet 1850. Antoine n'a pas payé les dettes qu'il avait contracté pour l'achat de sa maison. Il doit maintenant rembourser la somme de mille francs sous risque de répercussions<sup>96</sup>. La situation n'était donc pas tout rose chez les Abeille.

Pourquoi Antoine n'a-t-il pas pu payer ses dettes ? Il avait un métier qui devait lui assurer une certaine protection. La situation devient étrange lorsqu'il est dit qu'il ne s'est pas présenté à son procès. Nous pouvons nous dire qu'il a eu un empêchement, que son travail l'a retenu ou que se rendre à Uzès n'était pas possible pour lui ce jour-là. Antoine meurt un mois et demi après son procès, le 1<sup>er</sup> septembre 1850<sup>97</sup>. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse qu'Antoine était malade depuis quelques temps et qu'il ne pouvait pas travailler pour rembourser ses dettes. La succession des événements peut aussi très bien être une coïncidence dont nous n'avons aucun moyen de comprendre le fonctionnement.

Justine se trouve veuve après moins de dix ans de mariage et à seulement 29 ans. Le sort s'acharne lorsque sa puînée, Adélaïde décède le 26 septembre 1850, moins d'un mois après son père<sup>98</sup>. C'est le début de la tragédie de la vie de Justine Peyre, qui connaîtra par la suite de nombreux autres enterrements.

En plus de se retrouver seule à devoir gérer son foyer, Justine doit faire face aux dettes de son mari alors qu'elle-même n'a pas de ressources en propre pour remédier au problème, car elle est sans profession. Il est alors organisé un conseil de famille pour savoir ce qu'il doit être fait pour l'héritage de leurs enfants le 17 septembre 1850<sup>99</sup>. Le juge de paix réunit des hommes de la branche Abeille, François et Louis Abeille, les frères d'Antoine, et Jean Verdier, l'époux de Suzanne Abeille. Du côté maternel, nous retrouvons Joseph Peyre, François Heckel et Joseph Maurice Prade,

---

<sup>94</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, (1833-1842), naissance de Justine Abeille, 16/11/1841, 5 E 3253.

<sup>95</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, (1843-1852), naissance d'Adélaïde Abeille, 27/07/1848, 5 E 3254.

<sup>96</sup> A.D. Gard, Tribunal de première instance d'Uzès, jugement (1850), 8 U 1 56.

<sup>97</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, (1843-1852), décès d'Antoine Abeille, 01/09/1850, 5 E 3254.

<sup>98</sup> *Ibid.*, décès d'Adélaïde Abeille, 26/09/1850, 5 E 3254.

<sup>99</sup> A.D. Gard, Justice de paix, Canton de Lussan, 1850, 17/09/1850, 15 U 15 41.

deux cousins de Justine. Lors de ce conseil, il doit être statué de l'héritage laissé par Antoine à ses filles, qui se retrouvent, à 8 ans et 2 ans, avec plus de 1000 francs de dettes. Justine ne peut pas prendre la décision toute seule, il revient au conseil, dont elle-même ne fait pas parti, de choisir. Bien heureusement pour les jeunes filles, les hommes ont décidé de rejeter l'héritage, leur épargnant ce lourd fardeau, mais les privant des différents biens qu'auraient pu leur transmettre leur père.

Justine se retrouve seule avec sa fille aînée. Nous ne savons pas comment elle a mené sa vie, ne lui connaissant aucune source de revenus particulière. Elle avait peut-être un petit pécule lui permettant de survivre. Elle ne peut plus vivre dans la maison qu'Antoine avait acheté, probablement saisi pour payer les dettes qu'il devait. Ait-elle retourner vivre chez ses parents, chez ses beaux-parents ?

La tragédie de Justine continue lorsque sa fille aînée, Justine, décède le 7 septembre 1852<sup>100</sup>. Justine se retrouve toute seule. La famille qu'elle avait fondée a disparu. Aucune enfant d'Antoine Abeille n'a atteint l'âge adulte. Sa lignée s'arrêta donc. Nous qui avons mis grandement en avant cette partie de l'arbre généalogique, nous nous retrouvons avec l'herbe coupée sous le pied. L'arbre se meurt et la recherche aurait très bien pu s'arrêter ici. Mais Justine n'a que trente-deux ans, sa vie n'est pas finie malgré ce que le destin a décidé de lui faire vivre. Et contrairement à toutes les femmes que nous avons étudiées précédemment, Justine se remarie.

## II. La nouvelle famille de Justine

Le 23 juillet 1853 Justine Peyre est de nouveau à la mairie pour se marier<sup>101</sup>. Cette fois-ci c'est Pierre Boyer qui se trouve à la place du fiancé.

Pierre Boyer est né le 8 septembre 1808 à Lussan<sup>102</sup>. Il a donc douze ans de différence avec Justine. Ce n'est pas non plus le premier mariage de Pierre. Lui aussi est veuf, mais seulement depuis quatre mois. Il s'est marié le 24 novembre 1840 avec Marie Tendil<sup>103</sup>. Ils auraient très bien pu être eux aussi l'objet de ce mémoire. Marie décède le 29 mars 1853 à Lussan<sup>104</sup>, laissant derrière elle, son mari et une jeune fille de 12 ans, Adélaïde.

Pierre a différentes casquettes. Il est à la fois désigné comme perruquier, charron, cultivateur, ou encore comme revendeur, sans que nous sachions exactement quel était son

---

<sup>100</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, (1843-1852), décès de Justine Marie Abeille, 07/08/1852, 5 E 3254.

<sup>101</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan (1853-1862), mariage de Justine Peyre et Pierre Boyer, 23/07/1853. 5 E 3255.

<sup>102</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan (an XI - 1812), naissance de Pierre Boyer, 08/09/1808, 5 E 3248.

<sup>103</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan (1833-1842), mariage de Marie Tendil et Pierre Boyer, 24/11/1840, 5 E 3253.

<sup>104</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan (1853-1862), décès de Marie Tendil, 29/03/1853, 5 E 3255.

commerce. Il a à son nom une longue liste de transcriptions et d'inscriptions aux hypothèques, comme la vente d'un droit de passage sur un terre pour douze francs et quinze centimes<sup>105</sup>.

Son contrat de mariage avec Justine est assez succinct. Il est juste annoncé que leur mariage se fait sous le régime dotal où Justine se réserve ses biens présents et à venir<sup>106</sup>. Cette organisation des biens du couple change à partir du moment où chacun se fait mutuellement une donation entre vifs de l'usufruit de tous leurs biens<sup>107</sup>.

De leur mariage, Justine et Pierre ont eu deux enfants : Pierre, né le 8 avril 1854 à Lussan et Justine, le 19 janvier 1857<sup>108</sup>. Justine a aussi à charge sa belle-fille Adélaïde. Pour comprendre le niveau de vie de cette famille, il faut se pencher sur le mariage de cette dernière. Adélaïde, en tant qu'aînée de cette famille recomposée est la première à convoler en mariage. Elle reçoit une jolie dot de 1800 francs lui venant de son héritage maternel. Pierre a pour cela vendu une maison qui avait appartenu à sa défunte femme. Il en reçoit la jolie somme de 2700 francs, dont une partie est dédiée à l'installation du foyer de sa fille<sup>109</sup>. Justine se retrouve donc maintenant dans un foyer plus aisé que son précédent. C'est d'ailleurs peut-être cela qui a incité son mariage avec Pierre, lui donnant l'assurance de ne pas se retrouver dans de nouveaux problèmes financiers.

Penchons-nous sur le mariage d'Adélaïde, où un nouvel acte de cette tragédie se joue. Elle s'unie avec Jean Valladier, cultivateur de Lussan, le 29 juin 1861<sup>110</sup>. Nous pouvons remarquer le mariage tardif de Jean, à 29 ans. Cela est le signe d'aller vérifier dans les registres militaires s'il n'a pas effectué plusieurs années de service, ce qui expliquerait son mariage tardif. Effectivement, il se trouve bien être dans le contingent en 1852 pour aller servir dans les rangs de la nouvelle armée impériale<sup>111</sup>. Ils ont ensemble quatre enfants :

---

<sup>105</sup> A.D. Gard, Hypothèque, Bureau d'Uzès, Transcription, 42 Q 2 492, article 86.

<sup>106</sup> A.D. Gard, Minutes notariales de maître Jean Louis Henri Chalmeton (1853), contrat de mariage de Justine Peyre et Pierre Boyer, 03/07/1853, 2 E 61 280.

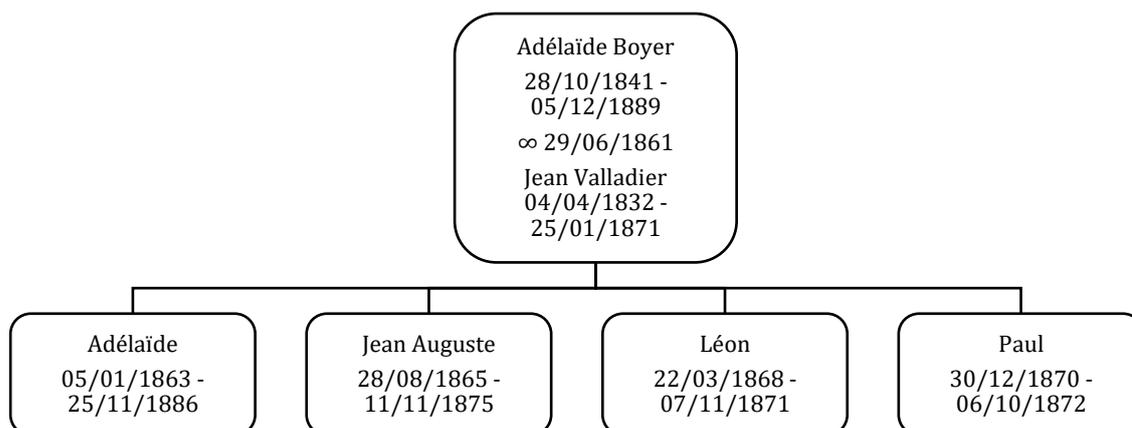
<sup>107</sup> A.D. Gard, Minutes notariales de Frédéric Hyppolyte Chazel (1862), donation entre époux de Justine Peyre et Pierre Boyer, 09/01/1862, 2 E 61 290.

<sup>108</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan (1853-1862), naissance de Pierre Boyer, et Justine Boyer, 5 E 3255.

<sup>109</sup> A.D. Gard, Hypothèques, Bureau d'Uzès, Transcription, 42 Q 2 313, art. 152, 07/09/1861.

<sup>110</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan (1853-1862), mariage d'Adélaïde Boyer et Jean Valladier, 26/09/1861, 5 E 3255.

<sup>111</sup> A.D. Gard, Liste de tirage au sort, classe 1852, Arrondissements de Nîmes et Uzès, 1 R189.



Arbre 5 : Descendance d'Adélaïde Boyer et Jean Valladier

Comme le montre cet arbre, Adélaïde a enterré son mari et tous ses enfants. Juste avant de fêter leurs dix ans de mariage, Jean prend sa place au cimetière. Il est suivi de près par ses garçons<sup>112</sup>. Adélaïde quitte alors Lussan avec sa fille pour s'installer à Nîmes. Elles prennent alors toutes les deux la profession de couturière, comme nous l'apprenons par leur acte de décès ; tout comme leur adresse<sup>113</sup>.

La mère et la fille ont d'abord vécu 8 rue de la Parisière à Nîmes.



Illustration 14 : Rue de la Parisière à Nîmes (photo personnelle)

Adélaïde déménage par la suite 9 avenue de la Plate Forme (aujourd'hui rue Franklin Roosevelt<sup>114</sup>).

Adélaïde a connu la tristesse de finir sa vie dépourvue du foyer qu'elle avait fondé. Malgré les progrès de la médecine et des conditions de vie au XIX<sup>e</sup> siècle, elle est la preuve que les malheurs des siècles précédents sont toujours une réalité. Sans oublier le fait que ses parents ont tous les deux connu le deuil de la mort de sa famille et d'Adélaïde aussi, qui meurt le

<sup>112</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan (1863-1872), décès de Jean Valladier, 25/01/1871, Léon Valladier 01/11/1871, Paul Valladier, 06/10/1872, 5 E 3256 ; registre d'état civil de Lussan (1873-1882), décès de Jean Auguste Valladier, 11/11/1875, 5 E 3257.

<sup>113</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Nîmes, décès d'Adélaïde Valladier, 25/11/1886, 5 E 6756.

<sup>114</sup> <http://www.nemausensis.com/Nimes/XXeSiecle/NimesBelleEpoque.htm>, [consulté le 09/05/2022].

25 novembre 1886. C'est Justine Boyer qui récupère l'héritage de sa sœur, comme l'indique la table de succession<sup>115</sup>.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule épreuve que le couple a dû surmonter. Le 4 juillet 1870 le jeune Pierre décède à l'âge de 16 ans<sup>116</sup>. Un âge étonnant pour mourir. Il n'est pas courant de voir un jeune garçon mourir au-delà de 15 ans. Il était trop grand pour mourir d'une maladie infantile qui rend l'âge de la petite enfance dangereux, il était aussi trop jeune pour mourir d'une affliction qui touche plutôt les adultes. Il est peut-être mort d'un accident, sans pouvoir exclure l'hypothèse de la maladie non plus.

Encore une fois, la descendance Peyre ne tient plus qu'à un seul fil et tout l'espoir de faire perdurer la lignée retombe sur la petite Justine. Encore une fois. Réussira-t-elle à faire perdurer cet arbre généalogique ?

### III. La descendance de Justine Boyer

Justine Boyer se marie juste avant de fêter ses vingt ans et quelques jours après la célébration de la nouvelle année. En plein hiver, Justine épouse Simon Jullian, le 4 janvier 1877<sup>117</sup>. Ce mariage est une petite révolution dans les traditions, puisqu'aucun contrat de mariage n'a été fait. C'est la première fois où nous sommes sûrs que l'union ne s'est pas faite d'abord chez le notaire. Les fois précédentes où le contrat était absent, il est plus probable que l'information nous ait glissée entre les doigts, perdue dans les méandres des archives. Cela peut être vu comme une évolution dans les mœurs, où l'argent n'est plus au cœur du mariage.

Par contre une autre tradition perdure, dont le marié se serait bien épargné : Simon avec le numéro 11, est rentré dans le contingent militaire<sup>118</sup>. Né le 4 février 1848 à Fons-sur-Lussan, il fait partie des malchanceux de 1868<sup>119</sup>. Sans aucune contre-indication, il doit rejoindre la caserne. Il intègre le 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 21 novembre 1869. Contrairement à son père, qui a réussi à éviter le service militaire.

En 1839, Simon Jullian se voit tiré au sort, et malgré l'indication de « pied plat », il est considéré comme bon pour le service<sup>120</sup>. Jacques Comte, cultivateur, se propose pour le remplacer. Un contrat est alors fait chez le notaire entre le père de Simon et Jacques Comte pour déterminer

---

<sup>115</sup> A.D. Gard, Tables alphabétiques des successions et des absences, (1887-1889) 19 Q 12/33.

<sup>116</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan (1863-1872), décès de Pierre Boyer (fils), 04/07/1870, 5 E 3256.

<sup>117</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan (1873-1882), mariage de Justine Boyer et Simon Jullian, 5 E 3257.

<sup>118</sup> A.D. Gard, Listes départementales du contingent du Gard, classe 1868, Nîmes, 1 R 608.

<sup>119</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil de Fons-sur-Lussan, (1843-1852), naissance de Simon Jullian, 5 E 2795.

<sup>120</sup> A.D. Gard, Tirage au sort et recrutement cantonal, listes de tirage au sort des jeunes gens, classe de 1839, arrondissement de Nîmes et d'Uzès, 1 R 163.

la somme due pour ce grand service qu'il rend à la famille Jullian<sup>121</sup>. Si Jacques est dans le premier appel de la classe et ne fait pas partie de la réserve, Simon Jullian doit lui remettre la somme 1400 francs pour son service. S'il fait d'abord partie de la réserve, il ne touche alors que les intérêts de la somme en attendant son départ, pour ensuite toucher le reste de la somme. Il est aussi prévu des stipulations en cas de blessure et de retour prématuré. Ce contrat démontre une certaine aisance financière de la part de la famille Jullian pour pouvoir se permettre de payer un remplaçant. Tous n'ont pas tous cette chance, ni même cette opportunité, car il faut trouver un volontaire pour y aller à sa place.

Lorsque Simon (fils) part pour son service militaire, il est qualifié de domestique, pour ensuite être considéré comme cultivateur à son mariage avec Justine en 1877. Cette dernière est quant à elle indiquée comme couturière.

De leur union, ils ont eu deux garçons : Simon Gaston né le 31 mai 1878 et Abel, le 1<sup>er</sup> janvier 1885<sup>122</sup>. D'ailleurs, pour la naissance de ce dernier, Simon n'est plus cultivateur mais cafetier. Toute la petite famille vit avec les parents de Justine, Pierre et Justine, comme l'indique le recensement de 1886<sup>123</sup>. Encore une fois, dans le choix des prénoms, si Justine et Simon sont restés classiques pour leur aîné, le prénom d'Abel fait son apparition pour la première fois dans l'arbre généalogique. Par ce choix, les parents marquent leur appartenance à la religion protestante.

Par la suite, la famille a connu quelques bouleversements. Pierre Boyer décède le 9 février 1890, au respectable âge de 82 ans<sup>124</sup>. Justine est une nouvelle fois veuve, cette fois-ci sûrement dans des conditions beaucoup moins traumatisantes que la première fois. Malheureusement, Justine retourne une nouvelle fois au cimetière, pour l'enterrement de sa fille Justine, qui meurt à 39 ans, le 23 mars 1896<sup>125</sup>. Simon devient veuf avec ses garçons de 18 et 10 ans.

Justine a enterré tous ses maris et tous ses enfants, sa belle-fille, son beau-fils, et leurs enfants. Cela fait sûrement beaucoup pour une femme. Il est vrai que les conditions de vie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas celles d'aujourd'hui, mais elles s'améliorent, elles sont meilleures et ne devraient pas obliger une femme à aller autant aux pompes funèbres. Les documents ne nous montrent aucune trace d'une grande pauvreté les obligeants à faire des sacrifices et vivre dans des conditions dangereuses pour leur santé. Nous pouvons dire que Justine n'a pas eu de chance.

Juste avant le décès de Justine Boyer, elle a vendu conjointement avec sa mère deux terres à blé qu'elle avait hérité de son père et de sa sœur pour la somme de mille francs<sup>126</sup>. Justine Peyre

---

<sup>121</sup>A.D. Gard, minutes notariales de maître Jean Baptiste Chastanier, Remplacement militaire de Simon Jullian par Jacques Comte, 30/07/1840, 2 E 61 267.

<sup>122</sup>A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan, (1873-1882), naissance de Simon Gaston Jullian, 31/05/1878, 5 E 3257 ; Registre d'état civil de Lussan (1883-1892), naissance Abel Jullian, 01/01/1885, 5 E 6696.

<sup>123</sup>A.D. Gard, Recensement de Lussan 1886, 6 M 246.

<sup>124</sup>A.D. Gard, Registre d'état civil de Lussan (1883-1892), décès de Pierre Boyer, 09/02/1890, 5 E 6696.

<sup>125</sup>*Ibid.*, (1893-1902), décès de Justine Boyer, 23/03/1896, 5 E 6697.

<sup>126</sup>A.D. Gard, Hypothèques, Bureau d'Uzès, Transcriptions, 42 Q 2 766, art. 26, 03/02/1896.

vend peu de temps après une maison qu'elle avait à Lussan pour la somme de 300 francs, dont la provenance nous est inconnue. Il est juste dit qu'elle l'a en sa possession depuis plus de trente ans<sup>127</sup>. Le cadastre n'a aucune trace de cette possession.

Ces ventes laissent présager des changements dans la vie du foyer. Justine Peyre vit toujours avec son beau-fils et ses petits-enfants après le décès de sa fille comme l'indique l'acte de recensement de 1896<sup>128</sup>. Mais tout le monde est parti au recensement suivant (1901)<sup>129</sup>.

Simon a emmené ses enfants vivre à Anduze, petite ville en bordure des Cévennes, au nord du département. Ce sont les inscriptions sur les listes électorales qui nous indiquent quand ils sont arrivés dans le village et quand ils sont repartis.

Personne n'est présent sur la liste électorale d'Anduze en 1900. Par contre, Simon Gaston est sur les listes de rajout pour l'année 1905, ayant depuis quelques années atteint l'âge de la majorité. Simon père est déjà inscrit sur les listes aussi. Pour 1910, Simon, Simon Gaston et Abel sont bien inscrits sur la liste. En 1914, l'administration note que Simon Gaston doit être enlevé de la liste. Nous savons qu'il a déménagé à Avignon, tout comme son frère Abel, dont aucune mention n'est faite quant à sa suppression des listes. Enfin, c'est au tour de Simon de partir en 1919<sup>130</sup>. Pour quelle destination ? Nous ne le savons pas. Il ne semble pas s'être installé à Avignon, tout du moins il n'y est pas mort. Il semble tout simplement se volatiliser.

Il est aussi à noter que nous ne savons pas quand exactement il s'installe à Anduze. Nous savons qu'il n'est plus à Lussan en 1901 et qu'il n'est pas encore à Anduze en 1900. La coïncidence peut faire qu'il est passé entre les mailles du filet administratif, arrivant à Anduze après l'inscription sur la liste électorale et partant de Lussan juste avant le recensement. Mais il est probable qu'il se soit installé dans un autre village en attendant. Pour étayer cette hypothèse, il faut se pencher sur le cas de Justine Peyre.

Notre brave Justine a maintenant 86 ans lorsque sa fille décède. Elle semble être dépendante de son beau-fils avec qui elle vit. En 1901, elle est aussi absente du recensement, laissant entendre qu'elle a suivi Simon dans son déménagement. Elle n'est pas non plus décédée avant le départ de Simon à Lussan. Elle n'est pas non plus décédée à Anduze après l'installation de la famille. Rien dans les registres, rien dans les tables décennales, rien dans les tables de succession pour les deux villages. Rien dans les villages voisins. Cela laisse donc bien entendre que Justine est décédée dans un village tiers, nous laissant dans le flou quant à sa date de décès. Nous savons seulement qu'elle est morte avant 1909, car ses petits-fils vendent une maison à Lussan qu'ils ont hérité<sup>131</sup>.

---

<sup>127</sup> *Ibid.*, 42 Q 2 775, art 14, 19/11/1896.

<sup>128</sup> A.D. Gard, Recensement de Lussan, 1896, 6 M 246.

<sup>129</sup> *Ibid.*, 1901, 6 M 246.

<sup>130</sup> A.D. Gard, Liste électorale d'Anduze (1900-1939), 3 M 241.

<sup>131</sup> A.D. Gard, Hypothèques, Bureau d'Uzès, Transcription, 42 Q 2 931, art.33, 18/08/1909.

Elle qui a été le dernier lien entre toutes les familles de cet arbre, elle qui a tant vécu, elle qui est décédée à un âge très raisonnable, contrairement à tant de personne de sa famille, est morte sans que nous puissions le savoir. Elle a disparu dans le vent, nous laissant dans les hypothèses et dans le doute.

#### IV. La dernière génération

Il ne reste plus que ces trois hommes : Simon, Simon Gaston et Abel. Cet arbre, encore une fois, ne tient plus à grand-chose.

Gaston et Abel ont suivi leur père dans ses pérégrinations avant de prendre leur indépendance. Simon était déclaré limonadier lorsqu'il s'est installé à Anduze. Il a donc continué sa carrière de travail de serveur qu'il avait lorsqu'il était à Lussan. Il se remarie en 1904, à l'âge de 56 ans avec Marie Adélaïde Rieumal, de seize ans son aîné<sup>132</sup>. Cette union peut sembler étrange. Tout de suite vient à l'esprit un mariage pour des raisons financières, ce mariage avec une vieille veuve dans l'espoir de récupérer l'héritage. Simon ne se marie pas non plus pour protéger ses garçons qui sont majeurs. Aucun contrat de mariage n'a été fait pouvant nous indiquer si une quelconque raison financière pouvait se cacher derrière ce mariage. Nous n'avons absolument aucune idée du patrimoine de Marie Adélaïde, qui peut très bien être une femme de condition assez simple. Même si l'écart d'âge est peu commun, il ne faut pas oublier les sentiments. Ce mariage reste un mystère si nous ne regardons pas les choses sous cet angle.

Toutefois, cela peut être mis en doute sur la fin de vie de Marie Adélaïde. Simon vient la déclarer comme morte à l'état civil le 15 septembre 1914, deux mois après son décès à l'asile d'Anduze, le 11 juillet<sup>133</sup>. Que s'est-il passé pour qu'il y ait un tel retard ? La faute ne peut pas retomber sur la déclaration de guerre, elle n'a pas encore eu lieu. Un décès retenu et caché par l'asile ? Un oubli de la part de Simon ? Dans tous les cas, cela est étrange et assez éloigné de l'idée d'un décès paisible dans son sommeil. Nous ne savons pas sur quel motif elle a été internée. Très probablement la démence liée à la vieillesse.

Dans tous les cas, il est probable que ses beaux-fils aient été trop occupés pour pouvoir se présenter à son enterrement. La guerre est déclarée et nos deux garçons sont appelés sous les drapeaux pour rejoindre le front. Ils ont eu tous les deux une expérience très différente de la guerre.

---

<sup>132</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil d'Anduze, Mariage (1903-1912), mariage de Simon Jullian et Marie Adélaïde Rieumal, 08/03/1904, 5 E 7358.

<sup>133</sup> A.D. Gard, Registre d'état civil d'Anduze, décès (1913-1922), décès de Marie Adélaïde Rieumal, 15/09/1914, 5 E 7361

Abel a eu un service plutôt classique<sup>134</sup>. Lors de son service militaire en 1905, il intègre le 6<sup>e</sup> bataillon des chasseurs, matricule 1582. Sa fiche matricule nous apprend qu'il mesure 1 mètre 58, un centimètre de plus que son frère. Ils ne sont pas beaucoup plus grands que leur arrière-grand-père Joseph Peyre. Abel est nommé caporal le 17 juillet 1907 avant de rejoindre la vie civile en 1908. Il est alors garçon de café à Avignon. Il se marie le 16 mars 1910 avec Pauline Jeanne Desideri, une émigrante italienne originaire de Milan<sup>135</sup>. Il faut alors remarquer qu'ils ont tous les deux la même adresse, partageant le 17 rue Galant, et brisant les conventions de l'époque. Leur mariage était une nécessité lorsqu'apparaît dans le registre des naissances d'Avignon, le 12 avril 1910, moins d'un mois plus tard, la naissance de Louis Abel Jullian, fils de nos jeunes mariés<sup>136</sup>. Deux ans plus tard, Pauline accouche d'une nouvelle fois, cette fois-ci d'une fille nommée Yvonne<sup>137</sup>.

Puis le 1<sup>er</sup> août 1914 arrive et Abel doit rejoindre son régiment. Connaissant la malchance qui frappe cette famille depuis plusieurs générations, nous pouvons nous inquiéter et nous demandez si Louis et Yvonne feront partis des millions d'enfants qui ne reverrons jamais leur père. Pauline se retrouve seule à devoir élever ses deux très jeunes enfants. Elle n'est pas sans ressource. Elle est couturière, et même plus précisément, culottière<sup>138</sup>.

Abel revint de la guerre médaillée de l'étoile de bronze. Il est fait mention dans ses états de service qu'il « s'est montré particulièrement courageux au cours des attaques auxquelles il a fait part »<sup>139</sup>. De son grade de caporal, il est rapidement devenu sergent, recevant sa promotion le 24 septembre 1914. Il est fait mention de blessures et « d'actions d'éclat ».

Abel revient dans son foyer d'Avignon 1919 pour le bonheur de sa famille, très sûrement fière de lui pour son service rendu à la France, ses états de service élogieux et sa médaille. Il revient avec des souvenirs et très sûrement des traumatismes qui le hanterons pour le reste de sa vie.

Simon Gaston a vécu la guerre autrement. Avant que la guerre n'éclate, Gaston est cultivateur à Avignon. Sur sa fiche d'état de service, il est déclaré exempté en 1899 pour « atrophie pied gauche avec perte de substance »<sup>140</sup>. Pourtant, cela ne l'empêche pas d'être appelé pour rejoindre le 55<sup>e</sup> régiment d'infanterie en septembre 1914. Il se fait clairement sentir que le gouvernement compte récupérer tous les hommes qu'ils peuvent pour tenir le front, en allant jusqu'à chercher les exemptés. Néanmoins Simon Gaston ne rejoint pas son régiment et il est déclaré comme « bon absent ». Il est même classé comme insoumis le 16 juillet 1915. La situation

---

<sup>134</sup> A.D. Gard, Fiche matricule d'Abel Jullian, 1 R 937.

<sup>135</sup> A.D. Vaucluse, Registre d'état civil d'Avignon, mariage (1910), mariage d'Abel Jullian et Pauline Desideri, 16/03/1910, 1 E 267.

<sup>136</sup> A.D. Vaucluse, Registre d'état civil d'Avignon, naissance (1910), naissance de Louis Abel Jullian, 12/04/1910, 1 E 117.

<sup>137</sup> *Ibid.*, 1912, naissance Yvonne Jeanne Jullian, 20/11/1912, 1 E 119.

<sup>138</sup> A.D. Vaucluse, Recensement : canton nord ville et banlieue, Avignon, 1911, 1F36.

<sup>139</sup> A.D. Gard, Fiche matricule d'Abel Jullian, 1 R 937.

<sup>140</sup> A.D. Gard, Fiche matricule Simon Gaston Jullian, 1 R 864.

se complique sur le front tout comme pour Gaston. Il risque de faire face à la cour martiale s'il ne se présente pas. Il est finalement rayé de la liste des insoumis le 26 août 1915 sur une décision du général commandant car ils se sont rendu compte que Simon Gaston ne s'est pas présenté car il était en fait amputé de la jambe gauche. Compliqué de tirer droit et de courir de tranchée en tranché lorsqu'on est bancal.

Simon Gaston et Abel se sont tous les deux illustrés pour leur combat pendant ce moment d'histoire, l'un face à l'ennemi, l'autre contre l'administration militaire voulant le faire combattre avec une jambe en moins.

Bien qu'ayant vécu l'une des épreuves les plus dure que la vie puisse offrir, Abel n'est pas pour autant laissé tranquille par le destin. Il perd tout d'abord son épouse Pauline le 10 janvier 1926<sup>141</sup>. À cause des règles de confidentialités, il n'est pas possible de savoir si Abel et Pauline avait eu de nouveaux enfants à son retour de la guerre. Et la ville est trop grande pour avoir recours au recensement. La même année son frère meurt aussi, le 29 août 1926<sup>142</sup>. Simon Gaston ne s'est jamais marié et n'a jamais eu d'enfants. Tout son héritage revient à son frère. Il retombe sur Louis et Yvonne la lourde tâche de continuer à faire vivre cet arbre, qui encore une fois ne survit que grâce à un trop petit nombre d'individus.

Abel se remarie le 21 août 1930 avec Marthe Jaussin, sans que les archives nous permettent d'en connaître plus sur ce nouvel ajout à l'arbre familial. L'information nous parvient par le décès d'Abel inscrit sur la table de succession et d'absence<sup>143</sup>. Il décède le 29 mars 1953.

Bien qu'ayant les informations sur le mariage et le décès de ses enfants, nous arrivons dans une période où les informations nous sont inaccessibles pour des raisons de préservation de la vie privée. Mais nous pouvons avoir espoir que le frère et la sœur ont réussi à faire perdurer cet arbre fragile mais qui a toujours refusé de mourir.

Ce chapitre s'est construit sur la tragédie et la tristesse de décès à répétition. Mais il a aussi réussi à continuer et perdurer par des lueurs d'espoir qui ont surgit grâce à la résilience de l'être humain, et très probablement aussi par les mœurs et les convenances sociales du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>141</sup> A.D. Vaucluse, Tables de succession et absence d'Avignon (juillet 1924-avril 1926), 19 Q 2745.

<sup>142</sup> A.D. Vaucluse, Table succession et absence Avignon (avril 1926 – septembre 1927), 19 Q 2746.

<sup>143</sup> A.D. Vaucluse, Table succession et absence, Avignon (1953), 1270 W 754.

# Conclusion

Cet arbre généalogique est loin d'avoir la forme traditionnelle attendue de sablier pour ce genre d'exercice. Partant des générations ascendantes étendues qui se rejoignent en un couple central, l'arbre devrait une nouvelle fois s'étendre par les générations descendantes. Pourtant ici, si l'arbre est assez fourni dans les générations ancestrales, il a du mal à survivre dans les nouvelles générations de descendants. Petit arbre difforme et maigrelet, il tient pourtant le coup. Certes, une branche finit par s'éteindre et disparaître, pourtant Justine Peyre arrive à faire maintenir tout une histoire familiale en surmontant son deuil et ses difficultés.

Même si cela se voit moins dans les dernières générations, les familles Abeille et Peyre ont été marquées par la religion et la politique nationale qui ont entouré la question. Le protestantisme les a obligés à avoir des pratiques interdites, se mettant en danger pour des actes aussi simple que d'aller déclarer la naissance d'un enfant. Tout cet arbre est aussi empreint de tradition régionale et familiale forte, par la famille souche notamment, mais aussi par la tradition de transmission des prénoms. Cela se remarque moins du côté Peyre, qui a semblé plus libre dans son mode de fonctionnement avec l'apparition de nouveaux prénoms dans les actes de naissances. Sans que cela ne représente une révolution, ce sont des petits gestes qui se remarquent et qui sont pour nous les dernières traces pour essayer de comprendre le fonctionnement familial.

C'est un petit accomplissement d'avoir déterré toute cette histoire sûrement oubliée de beaucoup de personnes sont rattachés à cet arbre. Cela se remarque en partie par le fait qu'aucun arbre en ligne n'a été fait pour retracer la famille Abeille ou la famille Peyre. La faute retombe sans aucun doute à la fragilité et la maigreur de l'arbre, laissant peu de place pour qu'un cousin éloigné fasse tout ce travail de recherche.

# Bibliographie et sitographie

## Sources :

Archive départementale du Gard

Archive départementale du Vaucluse

## Bibliographie :

Association « Le Mont Bouquet », *Lussan. Entre Cèze et Uzège*, Nîmes, C. Lacour, 1992.

Armengaud André, *La famille et l'enfant en France et en Angleterre du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup>. Aspect démographique*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1975, p.14

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *La population française à l'époque moderne. Démographie et comportements*, Paris, Belin, 2008.

Mairie de Lussan, « Histoire de Lussan » : <https://www.mairie-lussan.fr/histoire-de-lussan/> [consulté le 25/05/2022] ;

PIGEARD Alain, « La conscription sous le Premier Empire », *Revue du souvenir de Napoléon*, n°420, oct-nov 1998, p3-20. Consulté en ligne : <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/la-conscription-sous-le-premier-empire/#:~:text=La%20loi%20du%205%20septembre.service%20est%20de%20cinq%20ans.>

SGARD, Jean, « L'échelle des revenus », *Dix-huitième Siècle. Au tournant des Lumières : 1780-1820*, n°14, 1932, p.425-433.

Wikipédia, « Lussan », [https://fr.wikipedia.org/wiki/Lussan\\_\(Gard\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lussan_(Gard)) [consulté le 25/05/2022].

# Table des matières

Introduction .....	5
Chapitre 1. La ruche, ascendance d'Antoine Abeille .....	11
I. Une famille-souche.....	11
A. L'origine de la maison-souche.....	13
B. La transmission de la famille-souche.....	16
C. La fin de la famille-souche.....	20
II. Simon Abeille et Marie Carrière .....	24
Chapitre 2. Les pères de Peyre .....	29
I. La branche Peyre .....	30
II. La branche Heckel, une famille nouvelle.....	32
III. Joseph Peyre et Marie Heckel, une union atypique.....	35
Chapitre 3. Antoine et Justine, une tragédie en plusieurs temps .....	38
I. Le mariage de Justine Peyre et Antoine Abeille .....	38
II. La nouvelle famille de Justine.....	42
III. La descendance de Justine Boyer.....	45
IV. La dernière génération .....	48
Bibliographie et sitographie .....	52

## Table des arbres généalogiques

Arbre 1 : Filiation ascendante d'Antoine Abeille et dévolution de la famille-souche.....	12
Arbre 2 : Ascendance de Marie Carrière.....	25
Arbre 3 : Descendances de Simon Abeille.....	26
Arbre 4 : Ascendance de Justine Peyre.....	30
Arbre 5 : Descendance d'Adélaïde Boyer et Jean Valladier .....	44